# ONTREUX

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



### SORRENTIN

 Chauffage
 Sanitaire
 Solaire Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets • Bois • Ebouage • Dépannage

**MONTREUX - SAINT-LÉGIER** 021 943 23 41 079 321 01 01 sorrentinosa@sunrise.ch technique de chauffage SA



**Buderus** 

la Liviera dans un verre



Octobre - Novembre - Décembre 2023

SOMMAIRE

PV du 21 JUIN 2023 ....... 5 à 9, 11, 12, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 30, Clin d'œil:......35

#### N'ARRÊTEZ JAMAIS DE BIEN ENTENDRE



**ALAINAFFLELOU** Opticien it Acousticien

### Tohin Tohin

N°5 - 28° année

**VOTRE 2<sup>èME</sup> PAIRE** D'AIDES AUDITIVES POUR 1 CHF DE PLUS®

Avoir une deuxième paire est indispensable pour profiter de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

#### MONTREUX

Grand-rue 42.Tél. 021 963 43 43

#### CARLOS DA SI



CONSTRUCTIONS

MAÇONNERIE - CARRELAGE PIERRE NATURELLE PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 1815 CH-Montreux 1852 CH-Roche

021 960 14 46 www.cdasilvasa.ch info@cdasilvasa.ch

Agence de Montreux Grand'Rue 3, 1820 Montreux T 021 965 30 45 www.vaudoise.ch





info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



www.amstein.ch

### + 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits



### NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAINE DÉGUSTATION!

### **BIÈRES & FONDUES**

**SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023** 

De 11h00 à 16h00 dans nos locaux de St-Légier



www.amstein.ch

www.amstein.ch - 021943 5181 - Chemin de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier



Plus d'informations sur www.amstein.ch



**MAGASIN DE ST-LÉGIER** 

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

**MAGASIN D'AIGLE** 

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle







GRUNDFOS X





Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37







Soutien à Montreux Info-Ville

### INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 8 février 2024

Dernier délai de remise de vos articles et annonces

par e-mail pour le N° 1: **25 janvier** 

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1





Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 juin 2023 à 18 h 00, à la salle de gymnastique du Collège de Glion (Rte de Caux 41, 1823 Glion).

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

#### M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 21 juin 2023 à laquelle, je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon et de notre huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **85** conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

<u>Présences:</u> 85 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Dias Soraia, Lauber Fürst Suzanne, Menzi Chirstine, Rodman Ida, MM. Berhili Yahya, Burkhart Matthieu, Gétaz Emmanuel, Lepêtre Simon, Rossier Pascal, Ruchet Benoît, Spahn Pierre-André, Tschopp Bernard, Willemin Frédéric, Yerly Fabrice

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y ajoutant les points suivants.

Au point 10. Développement des motions et des postulats, rajout d'un point:

10.1. Motion de M. Olivier Mark: «Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal.»

Au point 11. développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout d'un point: 11.4. Interpellation de Mme Antoinette Loup: «Questions et précisions suite au communiqué de presse officiel du 18 juin sur l'initiative populaire communale «sauver les Grands-Prés»

Nous allons procéder au vote à main levée sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est adopté à **l'unanimité**.

Avant de débuter notre séance, je souhaite présenter aux membres de ce conseil Mme Dorothée Buyck nouvelle chargée de communication digitale de la commune de Montreux et chargée notamment de l'entretien de notre site intranet du Conseil communal.

M. le Président demande à Mme Buyck de se lever pour que le Conseil puisse l'identifier.

Applaudissements de l'assemblée.

Comme d'habitude je vous remercie de faire preuve de respect et de courtoisie dans vos interventions.

#### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2023

#### M. le Président

En préambule, merci à toutes celles et tous ceux qui ont envoyé leur texte à notre secrétaire Mme Céline Morier, conformément à notre règlement.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 10 mai 2023, quelqu'un a-t-il des modifications à demander?

#### Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

#### 2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACE-MENT:

- 2.1 de M. Cédric Blanc (PLR), démissionnaire;
- 2.2 de M Bruno Femia (PS), démissionnaire;
- 2.3 de Mme Ania Hofer, (Les Vert.e.s), démissionnaire.

#### M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Mathieu Quartier (PLR), en remplacement de M. Cédric Blanc (PLR), démissionnaire, de M. Ganes Thiyagaraja en remplacement de de M Bruno Femia (PS), démissionnaire et de M. Olivier Grand (Verte-s) en remplacement de Mme Ania Hofer, (Les Vert.e.s), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Messieurs Quartier, Thiyagaraja et Grand, de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

Messieurs Quartier, Thiyagaraja et Grand sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

#### M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection. Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil auprès de notre huissier.

#### 3. NOMINATION

3.1 pour l'année politique 2023 – 2024, de la présidente ou du président du Conseil communal;

#### M. le Président

Nous allons procéder comme suit quant aux élections de ce soir. Les scrutatrices et scrutateurs vont distribuer des flyers contenant les bulletins de vote pour les trois élections à la présidence et aux deux vice-présidences. Nous voterons sur l'élection à la Présidence du Conseil à bulletins secrets et durant le temps du dépouillement, par les scrutateurs et les huissiers, nous continuerons d'avancer dans l'ordre du jour en partant du point 4 correspondance. Nous ferons de même pour les élections des viceprésidences et finaliserons l'ensemble des nominations dès que ces élections seront terminées. Je vous remercie d'avance pour votre attention.

L'art 14 de notre règlement prévoit que la nomination du président et des vice-présidents se fasse au scrutin individuel secret;

Mesdames et Messieurs les scrutateurs je vous prie de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Selon le tournus accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j'attends la proposition du groupe UDC.

#### Mme Valérie Calderini (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À 52 ans, Tal a passé plus de 44 ans à Montreux, depuis son arrivée en 1979. Électronicien audio-vidéo reconverti dans l'informatique depuis plus de 25 ans, vous avez là quelques indices pour comprendre ses réponses parfois binaires.

Membre de la COGEST, qu'il est amené à quitter - du moins pour une année - à son grand regret, ancien président de la Commission de la Communication et Organisation du Conseil durant l'année 2021 à 2022, président du parti de l'UDC Montreux de 2017 à 2022 et vice-président actuel, et président actuel du groupe UDC au Conseil, c'est donc du côté des actifs de la politique communale que vous le trouverez.

S'il peut sembler rigide dans ses propos et pointilleux sur l'application des règlements, c'est cependant une personne loyale sur laquelle vous pouvez compter.

Le 20 juin 2012, Tal entrait au Conseil communal, un peu par hasard, pour rendre service à un ami... plus de 10 années se sont écoulées, et cette fois c'est lui qui propose de se mettre au service de ce conseil afin de faire fonctionner, avec vous, notre précieuse démocratie.

Le groupe UDC présente Tal LUDER à l'élection à la présidence du Conseil communal et vous propose de soutenir sa candidature.

#### M. le Président

L'élection du président et des vice-présidents, aura lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés: 81 Bulletins rentrés: 81 Bulletins valables: 81 Bulletins nuls: 0 Bulletins blancs: 21 Majorité absolue 42

#### M. Tal Luder obtient 35 voix.

Voix éparses:

- 12 Mme Valérie Calderini
- 6 Mme Christine Menzi
- 3 M. Marion Gori
- 1 M. Blazquez Eric
- 1 M. Dominik Hunziker
- 1 M. Romain Pilloud
- 1 M. Hervé Devenoge

M. Tal Luder n'est pas élu au premier tour, M. le Président demande au groupe UDC si la candidature de M. Luder est maintenue. La candidature de M. Tal Luder est maintenue.

M. le Président informe l'assemblée que le deuxième tour se déroulera à la majorité relative. Il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin

Bulletins rentrés: 82 Bulletins délivrés: 82 Bulletins valables: 80 Bulletins nuls: 2 Bulletins blancs: 23 Majorité relative

M. Tal Luder est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2023-2024 par 41 voix.

Voix éparses:

- 7 Mme Valérie Calderini
- 3 Mme Christine Menzi
- 1 M. Romain Pilloud
- 1 M. Olivier Müller
- 1 M. Jorg Meyer
- 1 M. Eric Blaszquez
- 1 M. Olivier Müller
- 1 M. Domenico Silleri
- 1 M. Ganes Thiyagaraja
- 1 M. Hervé Devenoge

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 pour l'année politique 2023 - 2024, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal;

#### M. le Président

Selon le tournus, j'attends une proposition du groupe PLR.

#### M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'impression que c'était hier que nous vous présentions la candidature de M. Olivier Müller au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président et pour cause, s'était il y a seulement 1 mois que vous l'avez nommé en remplacement de M. Cédric Blanc. Aussi le groupe PLR renouvelle sa confiance en son président de groupe et vous propose avec plaisir et conviction la candidature de M. Olivier Müller, mais cette fois en tant que 1er viceprésident.

Oliver Müller est une réelle force de travail et un élément important pour notre groupe. En sa qualité d'ingénieur civil EPFL, fort de riches expériences professionnelles, politiques, associatives et aussi de par ses qualités personnelles appréciées et reconnues, le groupe PLR est persuadé qu'il fera un excellent premier vice-président.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés 83 Bulletins rentrés: 83 Bulletins valables: 82 Bulletins nuls: Bulletins blancs: 15 Majorité absolue: 42

M. Olivier Müller est élu 1er Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2023-2024 par 61 voix.

Voix éparses:

- 2 Mme Laurence Sierro
- 1 M. Lionel Moyard
- 1 M. Angelo Giuliano
- 1 M. Yanick Hess
- 1 M. Romain Pilloud

Applaudissements de l'assemblée

3.3 pour l'année politique 2023 - 2024, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal;

#### Prochain numéro 2024 - 8 février version papier tous ménages

**MONTREUX** INFO-VILLE

en 2024 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 - 8 février No 3 – 25 juin

distribution tous ménages distribution tous ménages No 5 – 22 novembre distribution tous ménages

No 2 – 19 avril No 4 – 6 septembre en page sur internet en page sur internet

#### M. le Président

J'attends une proposition du groupe des Vert-e-s.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter, au nom du groupe des Vertes et des Verts, la candidature de M. Lionel Moyard.

M. Moyard est un enfant de Clarens, où il habite actuellement. Il a également été domicilié aux Colondalles et à Chernex.

Après avoir suivi une formation d'électronicien, il est devenu comptable et il prépare, en cours d'emploi, le brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Il travaille dans une fiduciaire spécialisée dans les PME de la région lausannoise.

Sur le plan politique, M. Moyard est chef du groupe des Vertes et Verts de notre conseil et président de la section des Vertes et Verts de Montreux. Il est aussi membre de la commission des finances.

Je vous recommande donc de l'élire à la deuxième vice-présidence du conseil communal.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés: 83 Bulletins rentrés: 83 Bulletins valables: 80 Bulletins nuls: 3 Bulletins blancs: 14 Majorité absolue: 41

**M. Lionel Moyard** est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2023-2024 par **60 voix**.

Voix éparses:

2 M. Olivier Blanc

1 M. Olivier Müller

1 M. Tal Luder

1 M. Vincent Haldi

1 M. François Cardinaux

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 pour l'année politique 2023 – 2024, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs;

#### M. le Président

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe socialiste.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Kelvin Kappeler.

#### Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Ihab Al Jundi.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

#### Sont élus scrutateurs:

M. Ihab Al Jundi.

M. Kelvin Kappeler.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

3.5 pour l'année politique 2023 – 2024, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

#### M. le Président

J'attends les propositions du groupe DA et du groupe socialiste

#### Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Antony Huys

#### M. Quentin Talon (DA)

Le groupe Décroissance Alternatives propose la candidature de M. Pierre Loup.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

#### Sont élus scrutateurs suppléants:

M. Antony Huys M. Pierre Loup

Wii i ioiro Loap

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

3.6 d'une ou d'un membre suppléant de la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du HautLéman (CIEHL), en remplacement de Mme Ania Hofer (Les Vert.e.s), démissionnaire;

#### M. le Président

Pour le remplacement de Mme Ania Hofer y att-il une proposition du groupe des Vert-e-s?

#### M Lionel Moyard (Vert-e-s)

Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de M. Ambroise Crittin.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Ambroise Crittin, vous êtes élu membre suppléant de la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.7 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de Mme Claudine Borloz (UDC), démissionnaire;

#### M. le Président

Pour le remplacement de Mme Claudine Borloz y a-t-il une proposition du groupe UDC?

#### M. Tal Luder (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Murat Karakas.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Murat Karakas, vous êtes élu membre, de la délégation variable, au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.8 d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Elisabeth Wermelinger (PS), démissionnaire.

#### M. le Président

Pour le remplacement de Mme Elisabeth Wermelinger y a-t-il une proposition du groupe socialiste?

#### Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. José Jorge.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. tacitement. Y a-t-il des oppositions? Ce n'est pas le cas, M. José Jorge, vous êtes élu membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

#### 4. CORRESPONDANCE

#### M. le Président

Nous avons reçu pour cette séance:

- Un mail de M. Laurent Curchod délégué aux fusions des Communes du canton de Vaud
- 2. Un courrier de démission du Conseil communal de Mme Jessica Ruedin/Renel

- 3. Un courrier de démission de Mme Claudine Borloz de l'ASR
- 4. Un courrier de démission de Mme Elisabeth Wermelinger de la COGEST
- 5. Un courrier de démission du Conseil communal pour fin juin de M. Michel Zulauf

#### M. le Président

Cher Michel, avec ton départ de ce Conseil ce soir, c'est le doyen des conseillers communaux qui se retire. A titre personnel je ne peux que le regretter, en effet cher Michel, si je suis ici ce soir, c'est certainement en partie grâce à toi. Au nom du bureau du Conseil, nous t'offrons ce petit présent pour te remercier de ton immense engagement consacré à la vie politique montreusienne. Merci Michel et bonne suite à toi.

Applaudissements de l'assemblée.

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

#### 5. COMMUNICATION DU BUREAU

Pas de communication du bureau.

#### 6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative à la distribution de la brochure easyvote aux Montreusiennes et Montreusiens de 18 à 25 ans de nationalité suisse en vue des élections fédérales de 2023.

#### relative au diagnostic organisationnel de l'administration communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a informé ce jour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qu'un diagnostic organisationnel allait être initié dans les mois à venir. Celui-ci sera mené par un mandataire externe indépendant.

Cette démarche a pour but de dresser un état des lieux du fonctionnement et de la structure communale actuelle. Profitable tant pour les citoyennes et citoyens que pour le personnel de l'administration, une telle analyse devra permettre de dégager des axes d'amélioration dans le fonctionnement de l'administration communale. La réalisation d'un tel diagnostic répond également à une demande du Conseil communal, notam-



ment par l'intermédiaire de la commission de gestion et de la commission des finances, ainsi notamment qu'au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc: «Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations».

Il a été convenu que les services de l'administration générale, des finances et des ressources humaines, en raison de leur «transversalité», seront les premiers à faire l'objet de l'analyse menée par la société M&BD Consulting dans les semaines à venir. Un état des lieux des autres services devrait intervenir courant 2024, en fonction du résultat des démarches menées en 2023. L'objectif est aussi que ce type d'analyse puisse être renouvelé périodiquement, sous une forme a priori simplifiée.

La démarche, qui se conçoit en plusieurs phases, débute par des questionnaires individuels qui seront envoyés à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des services concernés. Des entretiens individuels suivront avec un nombre limité de personnes. A l'issue de la collecte d'informations, une restitution est faite par le mandataire externe qui peut établir des propositions et des recommandations à envisager en vue d'une optimisation des pratiques.

L'étape de récolte des informations est planifiée entre juillet et septembre 2023. L'analyse des données aura lieu dans le dernier trimestre 2023.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autre communication municipale.

#### 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 Rapport No 05/2023 relatif à la gestion communale durant l'année 2022. (Rapp.: M. Vincent Haldi).

#### M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion, je tiens à remercier toutes les membres et tous les membres de la commission de gestion pour le travail effectué et pour votre rapport d'une grande qualité. Monsieur le Président de la commission avez-vous quelque chose à ajouter sur ce rapport?

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En préambule, au vu du nombre particulièrement important des demandes formulées par la Commission de Gestion pour l'exercice 2022, je tiens à renouveler mes remerciements à la Municipalité pour la qualité des échanges intervenus durant l'année. Merci également aux chefs de services et aux collaborateurs communaux pour les très nombreux documents fournis, ainsi que pour la précieuse collaboration que j'ai pu entretenir avec Mmes Egli et Grec secrétaires municipales, sans oublier le concours de notre secrétaire Mme Morier pour la mise en forme de certains documents.

Pour ceux d'entre vous qui auront lu le rapport 2023, en espérant que vous êtes nombreux, vous aurez pu constater que les membres de la CoGest se sont particulièrement investis durant cette année politique, il est à relever que nous nous sommes attelés comme la loi nous y oblige, au traitement par l'exécutif, du suivi des vœux acceptés par votre Conseil, celui-ci apparaissant sous la forme d'un tableau au rapport final, cela n'avait pas été fait depuis plus de 10 ans.

Je tiens à relever l'engagement de la commission, qui s'est réunie par 20 fois cette année, afin de fournir un travail d'examen que j'estime de grande qualité.

Certains commissaires quittant la CoGest, pour des raisons indépendantes de leur volonté, je crois pouvoir dire, au nom de l'entier de la commission, que ceux-ci seront regrettés, en espérant que nos collègues qui les remplaceront, trouveront facilement leur place au sein de cette commission permanente qui nécessite un grand engagement personnel.

Concernant la discussion sur le rapport, Monsieur le Président, je suis à disposition, ainsi que mes collègues de la CoGest, pour tout complément nécessaire au Conseil.

#### M. le Président

Merci Monsieur le Président de la commission de gestion.

Nous allons procéder de la manière suivante: je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale durant l'année 2022 ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion, puis ouvrir la discussion sur les 13 vœux et 2 observations émis par la CoGest et qui figurent aux pages 112 à 119 du rapport ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je vous rappelle 2 points importants de notre règlement au sujet de la gestion communale:

- premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la parole n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme acceptée:
- deuxièmement, si le Conseil vient à refuser la réponse municipale et tient à maintenir un vœu de la CoGest, la Municipalité exposera, dans son rapport de gestion de l'année prochaine, la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et nous passerons au vote des conclusions.

Y a-t-il des oppositions ou des commentaires quant à cette manière de procéder? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale.



#### MARDI 19 DÉCEMBRE DÈS 19H



### MÉGA LOTO GRATUIT de Noël

### + DE CHF 5'000.-

DE CADEAUX À SE PARTAGER DONT 1'000.- CASH

BOISSONS ET SNACKING SUR PLACE. RÉSERVATION CONSEILLÉE.

### CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

#### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les cyberattaques représentent dorénavant des menaces permanentes dans l'activité des entreprises privées comme les administrations publiques, les évènements de ces dernières semaines et de ces derniers jours qui ont touché, des entités comme la police fédérale, des aéroports et de nombreuses grandes villes suisses le démontrent. C'est un risque avec lequel nous allons devoir apprendre à vivre. Toutes les informations que la Municipalité estimait possible de communiquer publiquement sans risque ont fait l'objet de plusieurs communiqués de presse, publié entre le 10 et le 18 octobre 2021. Face à une thématique sensible, qui doit faire l'objet de la plus grande prudence en raison d'une menace qui continue d'exister, la Municipalité regrette que la COGEST n'ait que partiellement tenu compte des demandes qu'elle avait formulé au sujet de son rapport. Je vous remercie.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux assurer à ce Conseil que la COGEST a mûrement réfléchi à la pesée d'intérêt et je rappelle, pour ceux qui ont lu le rapport, que l'attaque informatique qui a touché Montreux a fait l'objet d'un rapport qui contenait 25 pages. La COGEST a eu accès seulement à un rapport qui ne contenait que 4 pages, elle a fait en sorte, en son âme et conscience, de relever des problématiques qu'elle estimait avoir constaté en minimisant le plus possible des éventuelles reconnaissances d'attaque ou de personnes concernées. Je rappelle que la dernière version qui figure au rapport final a été approuvée par l'unanimité de la COGEST.

#### M. le Président

Nous allons passer en revue les vœux de la COGEST, je rappelle que s'il n'y a pas de prise de parole, le vœu est considéré comme accepté.

#### A. VŒUX

Thème n° 1: Attaques Informatique **RH/SP Vœu n°1** 

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 1: Attaques Informatique **RH/SP Vœu n°2** 

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil. Thème n° 3: Suivi des Vœux-Contrats de maintenance

#### Vœu n°3

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 3: Suivi des Vœux-Contrats de maintenance

#### Vœu n°4

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 3: Suivi des Vœux-Contrats de maintenance

#### Vœu n°5

La CoGest suivra attentivement le déploiement et la coordination du référentiel de classement et de gestion dans tous les services. Elle demande que la Municipalité implémente la centralisation des documents importants – p. ex. des contrats - afin d'en permettre une gestion simplifiée et transversale.

#### Réponse de la Municipalité

Le calendrier de ce déploiement a été donné à la CoGest et la Municipalité prend acte du fait qu'une attention particulière sera portée à ce point. Il s'agit d'un projet majeur pour l'administration communale, qui est porté par l'administration générale et est ainsi géré de manière transversale. La Municipalité est régulièrement informée de l'avancement de ce projet. S'agissant de la centralisation des documents importants, la Municipalité renvoie à la réponse apportée au vœu no 6 cidessous.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La CoGest **refuse** la réponse municipale à la majorité.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion justifie son refus, de la réponse municipale, par le fait que son souhait d'un référentiel de classement et de gestion unifié ne semble pas mis en place dans l'ensemble des services dans la réponse municipale. En effet, la CoGest estime que, même si le projet actuel propose une réponse qui améliore la gestion des documents, il ne permettra pas de centraliser les documents de tous les services, ce qui empêche une consultation efficace.

#### **VOTE** c'est à la majorité, moins 14 OUI, que le conseil refuse la réponse municipale.

Thème n° 3: Suivi des Vœux-Contrats de maintenance

#### Vœu n°6

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 4: Suivi des Préavis

#### Vœu n°7

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 5: Urbanisme

#### Vœu n°8

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 5: Urbanisme

Vœu n°9

La CoGest souhaite que la Municipalité prenne des mesures pour rendre toutes les catégories de mises à l'enquête publique plus compréhensibles sur son site internet, par une amélioration de la communication qui précise de manière détaillée les différentes procédures, les documents à fournir et les délais de réponses de la part des différents services concernés ainsi que du Canton.

#### Réponse de la Municipalité

rappel, le site communal (https://www.montreux.ch/travaux-et-urbanisme/construction- et travaux/permis-deconstruire) liste déjà les différentes procédures, mais en essayant de se référer le plus vite possible à la loi cantonale. La Municipalité partage l'appréciation de la CoGest quant à l'intérêt de rendre le contenu de cette page plus accessible. La Municipalité tient cependant à veiller à ce que ces informations ne soient pas trop simplifiées, ne serait-ce que parce que si certaines procédures n'exigent pas d'être accompagnées par un mandataire qualifié, il arrive régulièrement que cela soit pertinent pour éviter des dossiers lacunaires et la frustration qui en découle.

Un travail conjoint entre le service de l'urbanisme et la cellule communication de l'administration générale pour intégrer au site web les améliorations souhaitées est déjà planifié. Vu les ressources internes disponibles, les services d'un graphiste web externe seront probablement à solliciter. Ceci sera fait prochainement et traité dans le cadre de la refonte du site web de la Commune de Montreux.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La CoGest **refuse** la réponse municipale à **l'unanimité**.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion refuse catégoriquement la réponse municipale, pour rappel, un vœu du même ordre avait déjà été formulé lors de l'exercice de l'année dernière, depuis aucune amélioration n'a été apportée au site internet du Service de l'Urbanisme. La CoGest ne demande pas à ce que les procédures de mises à l'enquête soient simplifiées, elle souhaite que la présentation générale du site internet soit rendue plus claire et compréhensible. Il serait judicieux de prendre exemple sur les sites internet d'autres communes vaudoises, dont la présentation est jugée bien plus didactique par la CoGest. Il ne semble pas pertinent de faire appel à des webmanagers, car des modifications simples pourraient être faites à moindre coût.

VOTE c'est à la majorité moins 3 OUI et 8 abstentions que le conseil refuse la réponse municipale.

Thème n° 5: Urbanisme Vœu n°10

La CoGest souhaite que le service de l'urbanisme collabore plus étroitement et de manière plus appropriée, par des réunions de travail en présentiel sur le modèle de la conférence des chefs de service (CCS) avec le Service des travaux publics au minimum une fois par mois.

#### Réponse de la Municipalité

Les services de l'urbanisme et des travaux publics souhaitent se coordonner, dès à présent, dans le sens souhaité par la CoGest.

Sur la forme de ces coordinations, plusieurs alternatives peuvent être envisagées. On peut notamment penser à des rencontres chef-fe-s de service/adjoint-e-s ou avec l'ensemble des techniciens. La Municipalité ne comprend pas l'analogie avec la CCS (qui regroupe les chef-fe-s de chaque service), mais prend cependant note que selon la CoGest, plus de séances entre ces deux services doivent être organisées. La Municipalité va étudier la pertinence de ces réunions supplémentaires en présentiel et les ressources qu'il s'agira de mobiliser à cet effet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La CoGest **refuse** la réponse municipale à **l'unanimité**.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion a refusé la réponse municipale, après ses visites du service de l'urbanisme il lui est apparu évident que, compte tenu de la très grande synergie de projets liants les deux services, il faudrait que des réunions de travail soient mises en place le plus rapidement possible. De plus, vu que ces deux services occupent les mêmes locaux, il ne faut pas simplement étudier la pertinence de la mise en place de ces dernières.

VOTE c'est à la majorité moins 10 OUI et 7 abstentions que le conseil refuse la réponse municipale.

Thème n° 5: Urbanisme **Vœu n°11** 

La CoGest demande à la Municipalité d'implémenter un système management qualité ISO 9001, dans un périmètre de certification incluant le Service de l'urbanisme et les services communaux associés, afin d'intégrer une approche par processus, une forte orientation client et une amélioration continue.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend bonne note de ce vœu et étudiera la possibilité de l'intégrer dans d'autres projets de réorganisation des processus de l'administration et de leur suivi (GED, SCI...). Elle relève que l'évolution des méthodes de travail d'un service n'a de sens que pour autant qu'elle s'inscrive dans une vision identique de l'ensemble des méthodologies de travail de l'administration communale. La volonté de développer les modes de gestion «par projet» et «par processus», comme le préconise la norme ISO 9001 existe, notamment en développant des processus agiles et orientés clients, et la Municipalité encouragera toute évolution dans ce sens pour l'ensemble des services communaux. Des outils de travail adéquats ainsi que des ressources seront d'ailleurs envisagés prochainement pour aider dans cette évolution.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La CoGest **refuse** la réponse municipale à **l'unanimité**.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion refuse la réponse municipale, considérant qu'au vu des nombreux questionnements elle estime avoir relevé, en particulier dans un des deux services évoqués, qu'une forte amélioration de son organisation doit y être mise en place et non simplement étudiée. La norme ISO 9001, dans le cadre de ce vœu, s'entend par l'opportunité de trouver des pistes d'amélioration et s'inscrit dans une

démarche constructive pour ces deux services. La CoGest encourage, par ailleurs, la Municipalité à développer cette norme pour l'ensemble des méthodologies de travail des services communaux.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous n'avons pas vraiment combattu les vœux que vous avez refusés. Je pense qu'il y a une petite incompréhension, puisque ce qui nous étonne c'est que nous allons plus loin que la demande de la COGEST. La demande est de mettre en place cette norme dans deux services, si j'ai bien compris, et nous indiquons que cela nous intéresse pour l'ensemble de l'administration. Vous êtes libres de voter, mais nous souhaitons que vous ne vous mépreniez pas sur la volonté de la Municipalité qui souhaite étudier la mise en place cette norme pour l'ensemble de l'administration.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je tiens à préciser que lors de la transmission des vœux et des réponses municipales, la commission n'avait pas connaissance du communiqué qui a été soumis ce soir. Comme nous l'avons dit, si la Municipalité souhaite étendre cette norme ISO 9001 à l'entier de ses services, nous n'y voyons absolument aucune objection et nous l'encourageons. Vous feriez pareil en refusant la réponse municipale.

VOTE c'est à la majorité, moins 13 OUI et 9 abstentions que le conseil refuse la réponse municipale.

Thème n° 5: Urbanisme

#### Vœu n°12

La réponse municipale est acceptée tacitement par le Conseil.

Thème n° 6: Ressources Humaines **Vœu n°13** 

La CoGest invite la Municipalité à modifier les règles ou pratiques en vigueur afin que chaque service désigne une ou un représentant pour siéger à la délégation du personnel.

#### Réponse de la Municipalité

Cette volonté sera examinée lors de la rencontre réunissant la délégation municipale en charge des affaires du personnel et la délégation du personnel.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.



#### DOMINIQUE HOFFER 35 ANS DE PEINTURE

Dominique Haffer, née à Genève en 1951, a développé très tôt deux ambitions: l'aviation et la peinture. L'aviation l'occupera jusqu'en 1988 en tant que pilate professionnelle employée dans des compagnies suisses et sud-africaines.

Dès 1988 Dominique Hoffer se consacre entièrement à la peinture. L'artiste vit et travaille en Suisse, dans le canton de Vaud. Ses oeuvres sont le fruit d'une imagination débordante, avec des références à de grands noms de l'Histoire de l'Art, tels Jérôme Bosch ou Brueghel.

De ses images fantasmagoriques on peut parter de « collages visuels » où l'on retrouve presque toujours ces quatre éléments: un paysage extérieur (bien souvent une forêt), un animal, des personnages, des objets.

Ayant définitivement opté pour la peinture à l'hulle, sa palette est réduite au minimum: noir de bougle, blanc de titane, jaune citron, ocre jaune, laque de garance, l'erre de Sienne brûlée, bleu outremer, afin de privilégier les mélanges. Les couleurs sont apposées en 3 ou 4 couches fines ce qui implique un temps de travall conséquent, 2 à 3 mois selon les dimensions de la tolle.

Enfin, un soin particulier est apporté au titre « car les quelques mots qui ne décrivent pas l'image doivent néanmoins lui convenir, comme une échappatoire ouvrant de nouveaux horizons à partir de la toile achevée. »



Fliouterie à la brune - 100 x 120

#### STEPHANIE LOO-NG



Asterisk - 70 x 70

Stéphanie Loo, originaire de Singapour, a entamé son parcours artistique lorsqu'elle s'est installée à Genève il y a 23 ans:

S'immergeant dans les environnements asiatiques et européens, elle puise une profonde inspiration artistique de ces sphères culturelles distinctes. Au sein de son répertoire aréatif, elle explore la synthèse harmonieuse entre le hasard et l'entenue, employant habilement à la fois des coups spontanés et des lignes délibérées.

En embrassant l'interaction entre l'inattendu et le contrôle, elle s'efforce de trouver un délicat équillibre. Son principal outil consiste en une palette de cauleurs étendue, et en tant qu'ingénieure devenue artiste, elle transforme sa toile en une texture tangible en utilisant un médium à base de sable et une pâte acrylique, évoquant l'essence des composants du béton.

Ses œuvres sont guidées par les émotions, les couleurs et la texture.

#### DOMINIQUE HOFFER & STEPHANIE LOO-NG

Jusqu'au dimanche 21 janvier 2024, de 14h à 18h du jeudi au dimanche.

La galerie sera fermée du 24 décembre 2023 au 4 janvier 2024.

La CoGest **refuse** la réponse municipale à la majorité.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion refuse la réponse municipale, estimant indispensable, pour le bon fonctionnement de chaque service, qu'un représentant du personnel par service, siège à la délégation du personnel.

**VOTE** c'est à la majorité moins 11 OUI et 13 abstentions que **le conseil refuse la réponse municipale**.

M. le Président ouvre la discussion sur les 2 observations formulées par la COGEST, la parole n'étant pas demandée, il ouvre une dernière fois la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Vincent Haldi (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le rapport No 05/2023 de la Municipalité du vendredi 3 mars 2023 sur la gestion de la Commune pour l'année 2022

vu le rapport de la Commission de Gestion,

#### DECIDE

- 1. de prendre acte du présent rapport;
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.
- Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.
- 7.2 Préavis No 09/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp.: M Yanick Hess);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2023 du 24 mars 2023 sur la gestion et les comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- d'adopter les comptes et le bilan 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
- Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON et 0 abstention.
- 7.3 Préavis No 12/2023 relatif aux comptes communaux 2022. (Rapp.: Mme Laurence Sierro);

#### M. le Président

Je vous propose de procéder de la manière suivante:

- j'ouvrirai la discussion générale sur le préavis n°12/2023 relatif aux comptes communaux 2022;
- puis, nous passerons à la revue de la brochure détaillée des comptes 2022 chapitre par chapitre;
- nous discuterons ensuite du rapport de la CoFin et nous voterons enfin sur les conclusions de ce rapport;

Cette manière de procéder vous convientelle?

J'ouvre la discussion générale sur le préavis n°12/2023 relatif aux comptes communaux 2022.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

La commune de Montreux passe d'un budget déficitaire à des comptes excédentaires pour une différence d'environs 10 millions de francs. Cela est dû notamment à des recettes aléatoires, mais aussi à une gestion très prudente des deniers publics par la Municipalité et les différents services.

Les nouvelles sont plutôt bonnes et le groupe socialiste se plait à relever la bonne gestion financière de la commune par la Municipalité et ses différents services.

En particulier après la pandémie dans un contexte de perte de pouvoir d'achat, le maintien des prestations communales est particulièrement important.

La commune à fait les bons choix en préservant, notamment, le pouvoir d'achat du personnel communal, en maintenant ses subventions, en renforçant différents fonds, notamment celui pour la durabilité, en entretenant ses parcs, en mettant sur la table des projets concrets et nécessaires dans différents domaines (les écoles, le territoire ou la mobilité). Les commissaires de la COFIN ont questionné les choix d'investissements financiers fait de longue date et le groupe socialiste s'inquiète du devenir de certains investissements, que nous pouvons considérer comme peu durable. Les discussions en COFIN ont été riches en informations et nous nous réjouissons de pouvoir, nous, discuter à nouveau autour de toutes ces questions. Évidemment, certaines inquiétudes contextuelles sont bien présentes et notamment une toute récente, la commune a pris acte dimanche passé, de même que les citoyennes et les citoyens qu'elle ne percevra ni le million par année du droit de superficie des Grands-Prés, ni les recettes fiscales de nouveaux habitants, qui auraient pu, selon la répartition de la recette fiscale, représenter un montant similaire. La commune sous cloche jusqu'à la réalisation effective du PACom, ce sont de nouveaux risques conioncturels pour les finances de notre commune dont il faudra prendre compte.

C'est aussi le développement de nouveaux projets qui coûteront, si nous voulons pouvoir notamment continuer à créer des places de crèches. Le groupe socialiste rappelle que la commune, dans cette période d'incertitude, ne doit toutefois pas rechigner sur les investissements.

De multiples projets sont dans les tiroirs et doivent pouvoir émerger en améliorant la qualité de vie et l'espace urbain, en investissant pour le bien-être de la population montreusienne, c'est un pari sur l'avenir, y compris financier, de notre commune.

Comme l'a autrefois dit notre Syndic, une commune où la population se sent bien, c'est aussi une commune qui sera agréable pour les personnes visitant notre région et c'est un atout pour le tourisme doux. Le groupe socialiste vous appelle à approuver ces comptes et remercie la Municipalité et ses services pour tout le travail réalisé et je remercie aussi personnellement la présidente de la commission pour le rapport de grande qualité qu'elle a écrit.

#### M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Malgré un bénéfice, dû pour l'essentiel à des revenus conjoncturels non récurrents, les comptes annuels 2022 démontrent que notre commune est dans une situation financière précaire.

Notre situation est encore plus alarmante en considérant le budget 2023, refusé par le groupe PLR et accepté par une courte majorité de notre Conseil.

En effet, par rapport aux comptes 2022, notre budget 2023 prévoit des dépenses en augmentation de CHF 9 millions sur les rubriques dont la Municipalité a le contrôle et des recettes récurrentes en augmentation également de CHF 6 millions. A cela, il faut ajouter des recettes conjoncturelles prévues à un niveau élevé historiquement.

Au regard de ces éléments factuels et d'une situation économique difficile (inflation, hausse des taux d'intérêts), nous sommes très inquiets pour la situation financière de notre Commune et recommandons à la Municipalité de prendre toutes les mesures utiles pour maitriser, réduire les dépenses dont elle a la responsabilité.

Je vous remercie pour votre attention.

#### M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers membres du conseil communal, Au nom du groupe des vert-e-s, je souhaite profiter de cette occasion pour exprimer ma préoccupation face aux attaques répétées visant le budget du personnel de notre commune. Il est crucial de reconnaître que la qualité des services que nous sommes en mesure de fournir à notre population dépend largement de nos ressources en personnel. Malheureusement, il est difficile de répondre efficacement aux besoins croissant de la population lorsque nous disposons de moyen limité.

Nous devons faire face à des défis de plus en plus complexes, des demandes accrues de nos citoyens et de notre Conseil, sans compter les évolutions législatives qui exigent une expertise et une disponibilité accrues de la part de nos employés. Cependant, il est inquiétant de constater que les ressources allouées au personnel ne sont pas en adéquation avec ces exigences grandissantes. Exigences qui viennent aussi bien souvent de notre conseil

De plus, il est essentiel de rappeler que les estimations budgétaires relatives au personnel doivent toujours être effectuées avec une marge à la hausse importante. Les augmentations d'échelle et les ajustements salariaux sont peu prévisibles, ainsi que les absences imprévues. Ignorer ces fluctuations et maintenir un budget insuffisant ne fait qu'aggraver les problèmes à long terme, entraînant des déséquilibres financiers et une diminution de la qualité des services.

Il est donc impératif que nous reconnaissions l'importance d'allouer des ressources adéquates pour le personnel de la commune. Investir dans notre personnel, en termes de formation, de recrutement et de conditions de travail, est un investissement pour le long terme et pour le bien-être de notre population. Je vous invite à accepter les comptes et je remercie la présidente de la commission pour son rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. le Président

Nous allons passer en revue la brochure détaillée des comptes 2022, chapitre par chapitre

<u>L'administration générale, pages 1 à 4</u> La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 5 à 6 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 7 à 14 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 15 à 20 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Service Domaines et Bâtiments, Sports, pages 21 à 34

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 35 à 38 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 39 à 40 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

<u>Voirie et Espaces Verts, page 41 à 52</u> La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 53 à 60 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 61 à 62 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Sécurité sociale, pages 63 à 68 La discussion est ouverte. La parole n'est

pas demandée. La discussion est close.

#### Services industriels, pages 69 à 70 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la CoFin et les comptes 2022. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres, que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 12/2023 de la Municipalité du 31 mars 2023 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2022,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire.

#### **DECIDE**

- d'imputer le résultat de CHF 4'208'494.au compte 9290 «résultat cumulé des années précédentes»
- 2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2022, tels que présentés;
- 3. d'en donner décharge à la Municipalité.

#### Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 Préavis No 13/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 280'000.– TTC au maximum, pour le financement des travaux de réorganisation du secrétariat et d'autres locaux administratifs du collège de Monteux-Est sis rue de la Gare 33 permettant de recréer trois salles de classe. (Rapp.: Mme Valérie Calderini);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Mme Valérie Calderini (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2023 de la Municipalité du 21 avril 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 280'000.— TTC au maximum, pour le financement des travaux de réorganisation du secrétariat et d'autres locaux administratifs du collège de Montreux-Est sis rue de la Gare 33 permettant de recréer trois salles de classe

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

# GENEVE GENEVE

#### MASTER OF COMPLICATIONS



AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820 MONTREUX VD





Fromagerie



Poissonnerie



**Boucherie** 



Boulangerie



Fruits et légumes

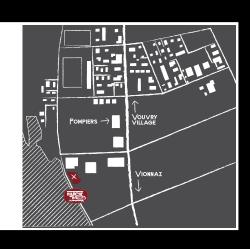
#### **RESTO-BAR**

# Horaires: Lundi mardi fermé Mercredi 9h - 18h30 Jeudi 9h - 23h Vendredi 9h - 23h Samedi 8h - 23h Dimanche 10h - 15h

Tél.: 024 481 85 75



NOUS TROUVER: Chemin des Cibleries 5 1896 Vouvry Tél. 024 481 60 70 www.traiteurplanchamp.ch





#### **METAL ASSISTANCE SA**

#### Une reprise dans la continuité



C'est en compagnie de Philippe Brouze, Sylviane Derobert et Loïc Mermod que je m'installe à la table ronde, dans les tous nouveaux et tous beaux locaux de Métal Assistance SA à la Zone Industrielle de Villeneuve, dans le complexe fraîchement sorti de terre de Grand Verger SA.

Philippe, je l'ai connu du temps de sa collaboration avec Brouze et Chaperon & Cie. Pour Sylviane et Loïc, c'est un plaisir de faire plus ample connaissance aujourd'hui.

Philippe a été seul aux commandes de Métal Assistance SA de 2001 à 2009, ensuite en collaboration avec Sylviane jusqu'en 2022, date à laquelle ils ont passé les rennes à Loïc, jeune homme de 31 ans, carrossier tôlier de formation, mais s'étant spécialisé dans la serrurerie.

En 2001 à la création de Métal Assistance SA, la toute jeune entreprise ne comptait que 3 collaborateurs, Philippe compris.

Installée tout d'abord dans un dépôt

à Roche pour l'atelier et chez anciennement Francey Villeneuve pour les bureaux, puis à Grandchamp, il a fallu trouver une solution afin de réunir bureaux et atelier en un seul et même endroit.

C'est chose faite, d'abord dans les locaux de Glappey SA, puis en 2022 à Grand Verger SA.

Aujourd'hui, Loïc peut compter sur 6 collaborateurs; Phillipe étant toujours là pour prodiguer des conseils et Sylviane comme secrétaire de direction. Un nouvel employé devant commencer en octobre 2023 comme mécatronicien car le métier comprend de plus en plus d'électronique et d'électricité dans la motorisation des portes de garages ou des portails.

Et pour Métal Assistance SA le travail ne manque pas.

Spécialisée dans les dépannages des portes de garage individuelles, collectives ou industrielles avec des contrats annuels d'entretien pour toutes les marques de porte et portail.

#### Metal Assistance SA

METAL ASSISTANCE SA Zone Industrielle C 114 1844 Villeneuve

Téléphone: 021 960 42 30

info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Elle est également fournisseur agréé dans tout ce qui concerne les abris de protection civil pour les communes ou les grands complexes.

Sans oublier les boîtes-aux-lettres Marc Metal, le mobilier urbain comme les bancs, poubelles publiques, barrières ou panneaux d'affichage.

Métal Assistance SA, c'est également des travaux de ventilation et de climatisation.

Les gérances immobilières représentent le 90% de la clientèle. Les 10% restants étant des particuliers.

Je demande à Philippe et Loïc ce qui les démarquent de leurs concurrents: «Nous nous déplaçons dans toute la Suisse Romande et nous sommes réactifs!». Nous ne pouvons que souhaiter à Loïc et à toute son équipe plein succès avec cette nouvelle entreprise.

Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'un seul homme. C'est le travail de toute une équipe.

Steve Jobs

Texte: Françoise Chavannes Photos: Métal Assistance SA









#### **DECIDE**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation du secrétariat et d'autres locaux administratifs permettant de recréer trois salles de classe, tels que décrits dans le présent préavis;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.– TTC au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.
- Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.
- 7.5 Préavis No 14/2023 relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera. (Rapp.: M. Philippe Morier-Genoud);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président.e.s, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 14/2023 de la Municipalité du 21 avril 2023 au Conseil communal relatif aux comptes 2022 du Fonds culturel Riviera

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### **DECIDE**

1. d'adopter les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON.

7.6 Préavis No 15/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'650'000.- TTC au maximum pour l'élaboration des études du réaménagement de l'espace public, le renouvellement de la chaussée et des infrastructures souterraines communales, sur la route cantonale – RC 780a – tronçon situé entre le port du Basset à Clarens et le carrefour de la Paix à Montreux. (Rapp.: M. José Jorge);

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je souhaite juste signaler un petit problème de mise en page «à la page 2, sous avancement des avant-projets la 5<sup>ème</sup> puce aurait dû être un titre».

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR se réjouit que le principal axe routier de notre ville puisse bénéficier d'une rénovation profonde en profitant des travaux pour installer le chauffage à distance. C'est une excellente opportunité d'adapter cette artère routière aux exigences contemporaines. A ce stade de l'étude, il nous paraît évident que certaines options fondamentales seront prises pour orienter, tant l'usage, que l'aspect futur de la route. Au sein du groupe, mais aussi après avoir entendu des représentants des commerçants montreusiens, il est unanimement apparu que ces travaux sont nécessaires, voire urgents: pour renforcer l'attractivité du centre-ville, des îlots de verdures sont notamment souhaitables. Toutefois l'accessibilité de Montreux, par les différents moyens de transports, nous paraît aussi important pour le maintien durable d'activités et d'emplois en ville. Un arbitrage, entre l'attractivité, la qualité de vie et l'accessibilité aux commerces, ainsi qu'aux structures d'accueils touristiques sera dès lors nécessaire. Le développement des nouveaux modes de transports devra notamment être pris en compte, en particulier l'électro mobilité.

C'est Monsieur le Municipal Chiaradia qui a évoqué cette notion d'arbitrage en commission et elle nous convient, reste à s'entendre sur la pondération de cet arbitrage, soit le poids que nous voudrons donner à l'accessibilité et respectivement à l'attractivité. A défaut de pouvoir élaborer des critères complexes au sein de cette assemblée, ou même en commission, dans le respect aussi de notre rôle d'organe législatif, nous souhaitons toutefois ancrer la notion d'arbitrage évoqué par M. Chiaradia dans les conclusions du présent préavis et nous vous proposons l'amendement suivant:

7. «Dans un esprit durable, la Municipalité entreprendra les arbitrages nécessaires pour assurer l'accessibilité du centre-ville par les différents modes de transports, tout en renforçant l'attractivité du secteur et le développement d'îlots naturels. Ces arbitrages seront documentés sur des bases factuelles.»

La discussion générale se poursuit.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC redépose l'amendement déposé en commission. Si je reprends le point 5.3, il est écrit qu'il s'agit de prévoir éventuellement une mise à 30 km/h, mais non pas une zone, tout en précisant que, de toute façon, il est rarement possible d'atteindre une telle vitesse sur la Grand-Rue. Pourquoi est-il donc utile de l'ancrer dans les études, s'il n'est pas possible d'y arriver?

Pour compléter l'amendement déposé par le groupe PLR et afin que la prise en compte



des pondérations puisse convenir à tout le monde, il s'agit pour nous de ne pas limiter certains tronçons à 30 km/h. Ils peuvent être limités par le trafic, ou quand toutes les mesures auront été prises, notamment la consultation du cadastre du bruit, car avant de limiter un tronçon à 30 km/h, il est possible de changer le revêtement du sol par du phonoabsorbant et de prendre d'autres mesures pour limiter le bruit.

Amendement - ajouter un point 1.1 aux conclusions dont la teneur et la suivante:

«d'exclure des études toute modification du régime de vitesse de la Grand-Rue»

**M. le Président** précise que les deux amendements n'ont aucun lien entre eux et qu'ils seront traités séparément.

La parole n'est plus demandée, M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Mark.

#### Amendement de M. Mark

7.«Dans un esprit durable, la Municipalité entreprendra les arbitrages nécessaires pour assurer l'accessibilité du centre-ville par les différents modes de transports, tout en renforçant l'attractivité du secteur et le développement d'îlots naturels. Ces arbitrages seront documentés sur des bases factuelles.»

#### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malheureusement le groupe socialiste estime que cette proposition d'amendement est très abstraite et ne veut pas dire grandchose. Bien malin celui qui pourra dire que cet amendement aura été respecté. Vous l'aurez compris le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement.

#### M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues du conseil, Le groupe des Vert-e-s ne voit pas la plus-value apportée par cet amendement, qui ressemble plus à un vœu fait à la Municipalité qu'à une demande précise. On peine aussi à déterminer le but visé, tant l'amendement reste vague et général.

De plus, la vision présentée à grand renfort de communication par la SICOM, converge avec les pistes présentées par la municipalité, soit une Grand-Rue plus pacifiée au niveau de la circulation, une attention spécifique à la végétation et une pérennisation des terrasses apparues pendant le confinement afin de valoriser pleinement notre bord du lac.

Nous ne souhaitons pas non plus que le réaménagement de la route cantonale ne s'emmêle dans une cogestion interminable. Un réaménagement rapide est crucial pour plusieurs raisons: nous souhaitons un déploiement du réseau thermique sans retard ainsi qu'un minimum de nuisances pour les riverains et les commerçants.

Enfin, n'oublions pas que nous pourrons nous exprimer plus en détail au moment des préavis de réalisation qui suivront l'étude demandée ce soir.

Pour toutes ces raisons, Mesdames, Messieurs, nous vous invitons à ne pas soutenir l'amendement déposé par le PLR.

#### Vote de l'amendement de M. Mark

7.«Dans un esprit durable, la Municipalité entreprendra les arbitrages nécessaires pour assurer l'accessibilité du centre-ville par les différents modes de transports, tout en renforçant l'attractivité du secteur et le développement d'îlots naturels. Ces arbitrages seront documentés sur des bases factuelles.»

#### VOTE l'amendement est refusé par 45 NON, 38 OUI et 0 abstention

#### M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Luder

ajouter un point 1.1 aux conclusions dont la teneur et la suivante: «d'exclure des études toutes modifications du régime de vitesse de la Grand-Rue».

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à refuser l'amendement de M. Luder, car je ne comprends pas ce que veut dire «ne pas étudier», cela veut dire que nous ne voulons pas nous pencher sur la question, pour être dogmatique nous ne le faisons pas beaucoup plus, car il ne s'agit pas maintenant d'introduire la limite à 30km/h ou pas, il s'agit d'interdire que nous nous posions la question. Je ne sais pas si une limitation de vitesse à 30km/h peut être une mesure efficace pour que nous la retenions, s'il s'agit d'une mesure qui ne sert à rien nous ne la prendrons pas, mais dire que nous ne voulons pas étudier cette possibilité c'est aller trop loin. Je vous invite à refuser cet amendement.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le problème est justement là, avec un exemple typique qui est la route qui passe

devant le collège, où la route a été resserrée pour être limitée à 30 et maintenant les bus ne peuvent plus se croiser.

Si c'est pour faire des gabarits plus étroits et qu'il n'est plus possible de croiser avec des camions, il ne sera pas possible de revenir en arrière. Mais si nous faisons des routes plus larges et que nous limitons à 30, le panneau nous pouvons l'enlever ou le remettre, mais nous ne pouvons pas le faire avec un trottoir.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas lancer un débat idéologique, mais juste rappeler que la RC est une des routes où passent des convois exceptionnels, de fait les gabarits routiers doivent toujours faire une certaine taille, il n'y aura jamais de problème de croisements de camions ou véhicules. Quant à choisir l'une ou l'autre des mesures qui permettent de réduire le bruit, c'est justement en faisant des études que l'on pourra connaître leurs coûts. Un revêtement phonoabsorbant coûte plus cher qu'un revêtement classique, est-ce le bon choix, faut-il une baisse de vitesse, faut-il les deux ou aucun des deux. Dans tous les cas, si la commune ne met pas suffisamment de mesures en place et que les valeurs limites d'exposition au bruit sont dépassées, cela peut avoir d'autres conséquences financières sur la commune. J'en cite une, si les valeurs limites d'immissions continuent à être dépassées, malgré certaines mesures mises en place par la commune, cette dernière, risque de devoir payer des fenêtres anti-bruit à l'ensemble des bâtiments où ces valeurs sont dépas-

Il est important de prendre en compte tous les éléments pour pouvoir faire des calculs et ce conseil sera souverain pour valider ces études via un préavis. Je vous invite également à refuser cet amendement.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant donné qu'il s'agit d'une RC et que certains gabarits devant être respectés ne permettent pas de faire passer les véhicules par une zone 30 km/h, le préavis n'est pas clair. Il y a une différence entre mettre une zone à 30 km/h momentanément ou créer une zone à 30 km/h.

Si j'ai bien compris c'est la DGMR qui a le dernier mot, la Municipalité ne pourrait même pas décider seule d'étudier une zone 30 km/h et être sûre de l'obtenir.

### N'ARRÊTEZ JAMAIS DE BIEN ENTENDRE



RETROUVEZ LE PLAISIR
D'UNE BONNE AUDITION
EN TOUTE SÉRÉNITÉ

AVEC

Thin Thin

VOTRE 2<sup>èME</sup> PAIRE D'AIDES AUDITIVES POUR 1 CHF DE PLUS<sup>(1)</sup>

Avoir une deuxième paire est indispensable pour profiter de chaque instant!

(1) Voir conditions en magasin

ALAINAFFLELOU Opticien et Acousticien **MONTREUX** 

Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

Moi ie serais volontiers pour une mesure, par exemple à 40km/h, mais avoir la Grand-Rue en entier qui passerait à 30km/h la nuit pour copier Lausanne, je n'en veux absolument pas. En mettant déjà dans le préavis qu'il pourrait y avoir une possibilité de mettre la zone à 30 km/h, cela veut dire que la Municipalité a déjà un plan. Mieux vaut prévenir que guérir. Si nous n'étudions pas la limitation à 30 km/h maintenant et que la Grand-Rue est requalifiée, réfectionnée, que les travaux sont conduits, rien n'empêche si nous avons mis un revêtement phonoabsorbant, et si le cadastre du bruit (que nous n'avons toujours pas) dit que c'est encore trop bruyant la nuit - de rajouter une limite à 30 km/h par la suite.

Il est plus facile de rajouter des panneaux après, que de le faire dès le début et d'embêter tout le monde.

#### Vote de l'amendement de M. Luder

 ajouter un point 1.1 aux conclusions dont la teneur est la suivante: d'exclure des études toutes modifications du régime de vitesse de la Grand-Rue

#### VOTE l'amendent est refusé à la majorité moins 7 OUI et 16 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. José Jorge (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2023 de la Municipalité du 21 avril 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'650'000.-TTC au maximum pour l'élaboration des études du réaménagement de l'espace public, le renouvellement de la chaussée et des infrastructures souterraines communales, sur la route cantonale – RC 780a – tronçon situé entre le port du Basset à Clarens et le carrefour de la Paix à Montreux

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de réaménagement et de renouvellement des infrastructures communales sur le tronçon de la route cantonale – RC 780a – situé entre le port du Basset à Clarens et la Place de la Paix à Montreux:

- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude de CHF 1'650'000.- TTC au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- en cas d'acceptation du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, cette dépense sera transférée sur les comptes dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis;
- en cas de refus du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte No 431.3311;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.
- Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 7 NON et 2 abstentions.
- 7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Stefania La Spada: «Escaliers de Jacob». (Rapp.: Mme Anne Saito):

#### Mme Anne Saito (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à m'excuser car je n'ai pas réussi à finaliser mon rapport comme je le souhaitais, j'ai eu un problème informatique. J'ai pris l'option de quand même envoyer le rapport pour respecter le délai et pouvoir voter ce soir sur ce sujet.

Suite à l'intervention de Mme Genier, je souhaite aussi vous dire que je n'ai pas été hackée, j'ai eu un blocage momentané et j'ai également vérifié avec Mme Morier pour savoir s'il y avait un problème sur mon compte de l'intranet et ce n'était pas le cas non plus. J'espère que le rapport est tout de même clair et je vous informe également que je n'ai pas réussi à noter M. Giuliano excusé sur la liste des membres de la commission. Le vote final est à l'unanimité avec 9 membres et non pas 10. La modification a déjà été effectuée sur le rapport qui se trouve sur le site du conseil.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai lu le rapport et je n'ai effectivement pas compris ce que vous vouliez dire, je vous fais la même proposition que j'avais fait l'année dernière pour un autre objet en vous proposant que le rapport soit retiré ce soir et qu'il soit traité lorsque vous aurez eu l'occasion de noter tout ce que vous vouliez de manière à ce qu'il soit compréhensible, en tout cas pour moi, car en l'état je vous suis, mais je ne vous comprends pas.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Pour le groupe UDC, ce rapport n'est également pas très clair. Nous partons d'un postulat, et cela se termine avec d'autres points. Le contenu n'est pas cohérent, je ne sais pas ce qu'il s'est passé en commission?

De plus, comme cet objet se rajoute sur la pile à un autre postulat de Mme La Spada et de M. Pilloud qui concerne l'ensemble de la Place de la Gare et des accès qui ont été inclus dans le périmètre de réflexion - comme indiqué dans le rapport - nous pensons que ce postulat est superfétatoire. Nous proposons à la postulante de retirer son postulat pour conserver celui de la Place de la Gare, qui contient déjà une réflexion sur les préoccupations concernant cet escalier.

#### M. le Président

Page 41 de notre règlement, Art. 125 Motion d'ordre

- <sup>1</sup> Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.
- <sup>2</sup> La motion d'ordre est une proposition qui concerne l'organisation du débat sans toucher au fond. Elle peut notamment tendre à modifier l'ordre de la délibération ou à disjoindre des questions sans toucher à leur fond.
- M. le Président demande à M. Cardinaux si ce dernier souhaite déposer une motion d'ordre, c'est le cas plus de 5 conseillers soutiennent la demande de M. Cardinaux, M. le Président ouvre la discussion sur la motion d'ordre pour renvoyer cet objet à la prochaine séance du Conseil.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

En tant que membre de la commission, je soutiens l'analyse de M. Cardinaux, en effet dans le rapport beaucoup de points sont incompréhensibles, voir faux. Je souhaite simplement dire que, contrairement à ce

qui figure dans le rapport, il s'agit, comme cela a été fait pour le postulat de Mme La Spada et de M. Pilloud concernant la Place de la Gare, de lier ces escaliers de JACOB dans ce qui a déjà été fait lors de cette prise en considération de l'époque faite à l'unanimité.

Je ne pense pas qu'il y ait un enjeu énorme qui oblige à renvoyer cet objet, même si le rapport est très lacunaire.

Je souhaite profiter de l'occasion pour poser une question à la Municipalité, parmi les questions qui ont été abordées en commission et qui n'apparaissent pas dans le rapport. Nous avons, comme le souhaitait Mme la postulante, abordé la problématique du ramassage des ordures et j'aimerais savoir pourquoi la Municipalité ne fait pas appliquer le règlement qu'elle a elle-même édicté, particulièrement sur la Grande-Rue.

#### Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Je suis d'accord avec M. Cardinaux et je demande à Mme la Présidente de revoir son rapport et nous reparlerons de mon postulat à la rentrée.

#### VOTE demande de report à la prochaine séance du Conseil.

C'est à une large majorité que l'objet est renvoyé à la prochaine séance du Conseil. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.8 sur la prise en considération ou non du postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux. (Rapp.: M. Tal Luder);

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En l'absence de notre collègue M. Emmanuel Gétaz et suite à sa recommandation, je tiens à remercier la commission pour l'attention qu'elle a porté à l'examen de ce postulat. Nous avons pris note également

de la déclaration du délégué de la Municipalité, M. Piemontesi, selon laquelle, la continuation du plan d'action municipal n'est pas incompatible avec la prise en considération du postulat, dès lors, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons d'accepter ce postulat.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, je ne soutiendrai pas la prise en considération du postulat qui nous est présenté.

Je n'ai pas d'avis, à ce stade, sur l'opportunité de créer un musée de la musique. Cependant, la création et l'exploitation d'un tel musée engendreraient des coûts considérables, qui dépassent tout simplement les moyens financiers de notre commune.

Si un riche mécène ou une fondation vient avec un projet concret, on pourra toujours rouvrir le dossier.

Mais en l'état actuel, ce que demande le postulat relève de la sculpture sur nuage. Le prendre en considération, ce serait simple-



MANGEZ À 2 PAYEZ POUR 1 DANS PLUS DE 150 RESTAURANTS



### 1 BMW 118i PACK M 1 CROISIÈRE COSTA 1 NUITÉE 5 ÉTOILES

### CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

#### DIMANCHE 31 DÉCEMBRE



### CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch



#### RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

### RIALTO

Chez Ricardo & Albina Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise Filet de bœuf sur ardoise Entrecôte sur ardoise Fondue Bourguignonne ou Chinoise Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens - Montreux Tél. 021 964 32 02 Natel079 601 98 86 Picanha de bœuf 300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir Dimanche à midi



VENDREDI - SAMEDI

DIMANCHE

15H - 02H

15H - 01H





23, rue d'Italie - 1800 Vevey Tél. 021 921 20 50 www.cafeduport.ch

Spécialités de poissons



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos évènements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux 021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis 1820 Montreux +41 21 963 25 70

deltadeschamps@gmail.com caveau-des-vignerons-montreux.ch



Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux Tél. 021 963 35 28 www.ilbrigantino.ch



Grand'Rue 89 1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE, **GRILLADES DE POISSONS,** SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES **NOS GRILLADES** 

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)

#### Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel, confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison, fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde, salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

Mercredi: 16h30-18h30 Jeudi: 14h-18h30 Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30 Samedi: 9h-12h

www.fruitsbuhlmann.cn

#### **OUVERT 7/7 JOURS**

**TOUS LES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS** KARAOKE

AV. DU CASINO 31 **1820 MONTREUX** TÉL. 021 963 00 44



#### **HOTEL VICTORIA**

Vue spectaculaire – cuisine raffinée Votre adresse pour les fêtes de fin d'année.









Route de Caux 16, 1823 Glion - +41 21 962 82 82 - www.victoria-glion.ch





LES GOURMETS

DE 11H 3O À 14H 30 ET DE 18H 3O À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55 -

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH



18 sortes de bières en pression Cuisine non-stop samedi et dimanche dès 12 h 00 Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux Tél. +41 (0) 21 961 16 81 care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

RESTAURANT

HÔTEL★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



ζουσεπαΖ MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

### TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



TABLE DES CHEVALIERS 50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE EVJ / EVG

POUR VOS REPAS DE FIN D'ANNÉE



Ouvert tous les soirs sauf le lundi Dimanche à midi ouvert

> Avenue de Chillon 70 1820 Territet-Veytaux Tél. +41 21 963 26 98 www.tango-restaurant.ch



Le Clos des Sources

HÔTEL\*\*\* & SPA

WWW.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01 2 rue de Rodern 68590 Thannenkirch **m** France



FROMAGERIE - POISSONNERIE BOUCHERIE - BOULANGERIE FRUITS ET LÉGUMES

#### **HORAIRES**

Lundi mardi fermé Du mercredi au vendredi 9h - 18h30 Samedi 8h - 17h / Dimanche fermé

#### **NOUS TROUVER**

Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry Tél. 024 481 60 70 www.traiteurplanchamp.ch

### Le Pavois à Montreux

Une terrasse pour les yeux, la bouche et le coeur

Réservez au 021 962 60 90

info@pavois-montreux.ch - www.tertianum.ch







Entrecôte Café de Paris Cuisine traditionnelle du terroir Spécialités de poissons Pâtes et Pizzas «Maison» Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve Tél. 021 968 14 16 aiglerestaurant@bluewin.ch







Scannez le QR-code et profitez de -10% sur votre commande avec le code rabais10%

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcmr.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacavemontreuxriviera.ch



Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36

### Du 3 décembre au 3 janvier

Sur la terrasse au bords du lac, les chalets des amis pour partager des moments conviviaux

À votre disposition: Huîtres - Planchettes - Raclettes Polenta - Assiettes surprises - Boissons - Vin chaud



ment ajouter durablement un nouvel objet à la liste des motions et postulats en suspens.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre vous encourage vivement à prendre en considération le postulat de MM. Gétaz et Zulauf, afin d'obtenir des pistes plus concrètes de la Municipalité, en espérant que, si ce postulat est pris en considération, cela ne soit pas une fois de plus un partenariat public-privé qui offre non seulement des avantages mais en plus de gros financements au secteur privé tel que nous avons pu le voir dans d'autres secteurs jusqu'à maintenant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Tal Luder (UDC)

La commission recommande au conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 46 OUI, 33 NON et 2 abstentions.

7.9 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon: «Fonds immobilier». (Rapp.: M. Olivier Blanc).

M. le Président ouvre la discussion.

#### **Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A toutes fins utiles rappelons que le marché immobilier à Montreux est saturé (taux de vacances de 0,60 en 2022 pour notre district selon stat. Vaud), ce qui défavorise en particulier les personnes, les familles, à la recherche d'un logement qui ont un bas revenu.

Dans ce contexte, créer un fonds immobilier pour permettre de mener une politique publique proactive dans l'acquisition d'immeubles, se doter d'une structure permettant d'agir rapidement et ainsi proposer des logements serait la bienvenue.

Par ailleurs, et grâce à la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) qui octroie aux communes un droit de préemption sur l'acquisition de biens immobiliers, l'intervention de la Commune permettrait une augmentation significative du nombre de logements à loyer abordable, contribuerait à la préservation du patrimoine bâti et non bâti et favorisait l'activité économique locale en protégeant, par exemple, certaines activités artisanales lorsque les locaux peuvent le permettre.

De plus pour une collectivité publique investir «dans la pierre» contribue à accroître son patrimoine, bien de toutes et tous.

En conclusion le groupe socialiste accepte de prendre en considération ce postulat et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat, non pas que nous soyons opposés par principe à la création d'un fond immobilier, mais cette option ne nous semble pas pertinente pour notre commune au regard de la spécificité du parc immobilier montreusien et particulièrement du fait que notre exécutif n'a aucune expérience dans ce domaine.

Il s'agit d'acheter, par le biais de ce fond, des immeubles à un prix très élevé, de les rénover de manière exemplaire, comme tout ce que fait notre exécutif, et de les remettre sur le marché avec des loyers contrôlés. Pour une ultra minorité de personnes qui auraient la chance de participer à cette démarche.

Si la volonté du groupe DA a vraiment pour but d'améliorer l'offre des loyers dit abordables ou du moins accessible, pour ML d'autres pistes, en particulier la valorisation de deux grandes parcelles en mains communales, à savoir la parcelle Held et celle de l'ancien hôpital, pourraient à elles deux mettre à disposition plusieurs centaines d'appartements, ce qui aurait un effet bien plus important sur l'offre générale que la création de ce fond qui nécessiterait l'investissement d'au moins 50 à 100 millions de CHF pour parvenir à la même mise à disposition d'appartements sur le marché montreusien.

Comme nos collègues PLR l'ont justement soulevé en commission, au vu des taux d'intérêts qui ne vont certainement qu'augmenter dans les années à venir, est-il raisonnable pour Montreux de s'endetter à un tel niveau pour un résultat aussi faible. Pour moi la démarche de DA est avant tout idéologique, puisqu'ils sont opposés à tout développement urbanistique et estime que par la contrainte d'une l'intervention communale, le marché immobilier pourrait être contrôlé, ce qui me paraît totalement illusoire.

J'ai été assez surpris, en commission, de constater que la Municipalité est favorable à ce postulat, je me réjouis d'entendre la position de la Municipalité lorsque bientôt le droit de réméré concernant l'immeuble de l'Audiorama à Clarens arrivera à échéance, de voir si elle sera ouverte à racheter ce bâtiment.

#### M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers membres du conseil communal, Notre groupe soutient totalement le postulat visant à la création d'un fonds immobilier. Ce fonds jouerait un rôle crucial dans la préservation d'un marché du logement abordable pour nos concitoyens.





www.amstein.ch

#### PLUS DE 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30 VENDREDI : 8h30 - 18H30 SAMEDI : 9H00 - 17H00



#### **MAGASIN DE ST-LÉGIER**

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48

Il est indéniable que Montreux est une ville prisée, non seulement pour ses paysages, mais aussi pour son climat. Cependant, cette popularité croissante a engendré une hausse significative des prix de l'immobilier, et par conséquence des loyers, rendant l'accès au logement de plus en plus difficile pour de nombreux résidents, en particulier les familles à revenu modeste, les jeunes professionnels et les personnes âgées.

Le postulat de M. Talon propose une solution pragmatique en permettant à la commune d'acquérir des bâtiments par le biais du droit de préemption ou par des achats normaux. Permettant à la commune d'intervenir sur le marché du logement en acquérant des immeubles pour y conserver des loyers abordables. Cela offrirait une sécurité résidentielle aux habitants actuels et futurs de Montreux, en préservant la diversité sociale, et en évitant l'exclusion des plus modestes. Cela pourrait aussi lutter contre des destruction ou transformation d'immeuble en objets luxueux et souvent peu habités, en effet les appartements de plus haut standing comptent souvent peu d'habitants, et déplace plus loin, ou même dans d'autres communes les habitants plus modestes.

Il est important de souligner que de nombreuses autres communes ont déjà adopté des mesures similaires avec succès. Ces fonds immobiliers ont démontré leur efficacité en préservant l'accès au logement pour tous, et Montreux ne devrait pas être en reste dans cette démarche.

En soutenant le postulat pour la création d'un fonds immobilier, vous enverriez un message fort à nos citoyens, montrant votre engagement à préserver notre identité communale et à assurer un avenir équitable.

#### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai appris ce soir en consultant le rapport du 12 juin, concernant les revenus et les taux de participation, qu'il y a 43,1% des gens qui n'ont pas CHF 10'000.- de revenu par année. C'est un chiffre en augmentation, parce qu'en 2011, ils étaient seulement 41,5% s'il y a une si grande difficulté à se loger et une si grande augmentation avec des loyers si haut, comment se fait-il que 3,1% des gens qui habitent Montreux n'ont pas CHF 10'000.- par année en revenu déclaré?

Cela me laisse songeur, je m'interroge de la nécessité de tout cela au vu de ces chiffres.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR s'opposera à l'unanimité à la prise en considération de ce postulat. Tout d'abord, la commune n'a ni les compétences, ni les ressources nécessaires pour se substituer aux entreprises privées et devenir promotrice immobilière.

Ensuite, le postulat demande de créer un fonds et financièrement, la commune ne peut pas se le permettre tant au niveau du budget que de la situation d'endettement. La proposition doit déjà être rejeté rien que pour cette raison.

Sur l'idée à la base du postulat, il faut relever que l'usage du droit de préemption n'est pas un remède à la pénurie. Le droit de préemption existe depuis 1977 à Genève et la pénurie de logements est particulièrement aiguë dans ce canton. Comme relevé récemment par certains médias, les utilisations du droit de préemption des communes dans la gestion du parc immobilier génèrent actuellement bien plus de tensions qu'elles ne créent de logements. A Prilly, il y a actuellement quatre procédures juridiques qui sont en cours concernant le droit de préemption.

Concernant les interventions de mes préopinants, il est vrai que les parcelles Held et celle de l'hôpital sont déjà des parcelles communales avec des enjeux d'affectation complexes et tout reste à faire. Alors avec ce postulat pourquoi encore chercher à se doter d'autres nouvelles parcelles pour lesquelles, disons-le franchement avec clairvoyance et humilité, aucun projet ne sortira de terre avant quelques années voire des décennies.

Et comme mentionnée dans le postulat, des instruments existent déjà, comme le nouveau règlement sur l'aide à la pierre que nous avons très largement approuvé en 2021. Finalement, et c'est sans doute le plus important, c'est bien notre futur PACom qui est l'outil adéquat et suffisant pour réfléchir à comment nous souhaitons développer notre commune sur le plan immobilier. Avançons rapidement avec le PACom.

Ne multiplions pas les outils et ne nous éparpillons pas dans une idée qui ressemble plus à une fausse bonne idée cachée dans une usine à gaz qu'à une réelle garantie de répondre concrètement et rapidement aux besoins de l'ensemble de la population en matière de logements.

Le groupe PLR refusera ce postulat et nous vous invitons à faire de même

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne prendra pas en considération le postulat. En effet, lorsque j'entends

parler mes collègues de gauche, il y a soit des gens démunis, soit des super riches qui n'ont besoin de rien. Je ne me reconnais dans aucune de ces deux catégories, heureusement pour la première. Je fais partie de la bête classe moyenne. Pour moi, il n'y a rien dans ce fonds immobilier, car en ayant le droit de préemption pour acheter des immeubles, je n'ai aucune idée des critères de sélection. Tout comme le projet des Grands-Prés, je n'ai aucune idée des critères d'attribution des appartements. Imaginons que 50 appartements sont mis à disposition et que 200 candidatures arrivent, comment les candidats seront-ils triés? Par parti, par amitié, par-dessous de table? Je n'en sais rien, mais je ne peux pas faire confiance à des critères d'attributions qui ne sont pas neutres, et ce fonds nourrirait des achats par coup de tête ou irraisonnés pour notre population, qui pourrait- ne jamais louer ces appartements.

#### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour commencer, quand nous gagnons moins de CHF 10'000.- par an, nous ne sommes pas propriétaires, donc nous ne nous enrichissons pas avec l'augmentation des loyers nous la subissons. Quand les loyers augmentent et bien nous sautons des repas et on se débrouille pour joindre les deux bouts. Venir dire qu'il y a beaucoup de pauvres à Montreux, donc nous n'avons pas besoin de cela, j'ai du mal à comprendre la logique.

Deuxième point, venir prétendre qu'une institution, qui a un droit de préemption, prend des risques en créant un fonds immobilier, c'est quand même assez ridicule. N'importe quelle entreprise, qui aurait un droit de ce type, sauterait sur l'occasion, parce que, quand nous pouvons récupérer des ventes après l'arbitrage, cela donne un avantage énorme par rapport à tout ce qui se situe sur le marché.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

La maîtrise du foncier et des terrains a été de tout temps une manière pour les communes, pas seulement en Suisse, d'investir et de garder la main sur une partie du marché immobilier. Il y a un exemple intéressant qui est celui de Vienne, en Europe la capitale autrichienne, puisque dans cette ville 62% de la population bénéficie de logements à loyer abordable qui coûtent en moyenne entre 300.- et 750.- euros par personne ce qui est du jamais vu dans une ville de l'Europe de l'ouest. C'est par cette





maîtrise du foncier, qui, certes, existe depuis plus longtemps étant donné qu'elle a plus de 100 ans, personne n'est là pour dire que nous réglerons les problèmes en 2 minutes avec un fonds immobilier. Evidemment qu'il y a des choses que nous pouvons faire, cela a été évoqué dans le rapport, par exemple inscrire des taux de logements d'utilité publique pour les nouvelles constructions.

C'est intéressant, mais ai-je besoin de vous rappeler que les logements d'utilité publique ne le sont que pour un temps? la commune a toujours fonctionné, ces dernières années, de consort avec notamment des coopératives locales qui continuent à proposer des prix de loyer bien en dessous du marché. Tout ne se fait pas en un jour, il s'agit d'une vision à long terme, au gré des opportunités, des stratégies que pourrait densifier la Municipalité, respectivement le Conseil communal.

Mais aujourd'hui, factuellement il n'existe aucune méthode plus efficace pour assurer des logements à bas prix sur le long terme. Par exemple, la vision lausannoise propose un modèle intéressant parce qu'elle ne garde pas forcément les logements elle-même.

Elle les propose à des coopératives, qui ont des politiques intéressantes, ce qui permet une autre façon de fonctionner tout en promouvant un modèle d'habitat social et sans but lucratif, mais avec un but idéal. J'ai entendu qu'il y avait des solutions avec la parcelle Ex-Held, la parcelle de l'hôpital, ce sont des solutions qui sont intéressantes, par contre de là à dire que nous allons y construire des centaines de logements, je vous laisse regarder la taille des parcelles, d'autant que, est-ce qu'il n'y aura que des logements ou d'autres choses à ces différents endroits. C'est encore une question qui est ouverte, donc de là à dire que ces deux parcelles régleront l'essentiel des problèmes à Montreux, il me semble que c'est un peu fort de café.

Sur la question de ces gens qui gagnent de très petits revenus, M. Tschopp vous parliez de CHF 10'000.- par an, nous avons donné des exemples de personnes qui ont des difficultés et qui font ce qu'elles peuvent pour joindre les deux bouts, mais il y a aussi des gens qui vivent dans des logements depuis 30, 40 ou 50 ans et qui ont des loyers qui correspondent à ceux de l'époque, le jour où elles partiront ou décèderont ces loyers prendront l'ascenseur, nous l'espérons dans le respect du droit pour éviter des augmentations trop fortes. Tout nouveau logement qui est mis sur le marché aujourd'hui, tous les logements qui sont rénovés, seront loués à des prix faramineux dans notre région, à cause de cette pénurie. En réalité une politique d'acquisition avec un fonds immobilier, que la commune garde ces bâtiments et les propose à des coopératives, ce n'est pas très important à ce stade, l'important c'est de dire que nous avons peut-être un modèle pour appliquer la loi et notamment le droit de préemption. Le système actuel, les règlements actuels que nous avons au Conseil communal ne suffisent pas. Nous avons 40 jours pour utiliser notre droit de préemption dans notre commune et dans toutes les autres communes nous n'avons pas le temps de réunir aujourd'hui une commission, la Municipalité n'a pas le temps d'acheter même si elle le voulait, donc mettre en place un fonds immobilier c'est aussi permettre à la Municipalité, sous certaines conditions de pouvoir acheter ces logements et cela peut se faire notamment avec l'aval de représentants du Conseil communal, avec une surveillance de ce dernier.

Aujourd'hui ni la parcelle Held, ni celle de l'hôpital ne vont sauver cette commune, l'actuel état du marché immobilier ne va faire que s'aggraver ces prochaines années dans notre région et particulièrement à Montreux. Le fonds immobilier est un début de solution intéressante et je vous invite à soutenir pleinement cette proposition.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de réagir aux propos de M. Pilloud, il me semble qu'il y a le résultat d'une votation ce week-end qui ne s'est pas forcément passé comme prévu, ce n'est pas forcément un exemple, quand la commune acquiert un droit de superficie ou un terrain que cela fonctionne.

Par contre à Clarens, il y a le square Gambetta qui a été construit assez rapidement et qui propose 60 appartements, pour agir vite et concrètement, ce n'est pas forcément la meilleure solution.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Pilloud je n'ai jamais prétendu que les parcelles Held et celle de l'hôpital pourraient résoudre tous les problèmes du logement à Montreux, mais à mes yeux elles résoudraient plus le problème que ce fonds.

Je rappelle qu'à l'heure actuelle, malgré la situation difficile avec l'élaboration du futur PACom, d'après la position de la DGTL, des études sur ces deux parcelles pourraient tout à fait reprendre, être finalisées et entérinées par le futur PACom, nous n'aurions pas à attendre encore 10 ans ou plus.

Le nombre d'appartements avalisés, le seront par une décision du Conseil via un préavis qui précisera le type de logements et le nombre de constructions possibles sur ces deux parcelles.

Pour arriver à un équivalent, il faudra investir des millions de francs, je sais que, pour les socialistes, l'endettement n'a pas d'importance, mais au vu de nos rentrées qui ne sont pas conjoncturelles, comme nous l'avons vu, ce n'est pas parce que chaque année nous avons des rentrées extraordinaires que cela va encore durer 15 ou 20 ans. Sincèrement comme le groupe PLR l'a dit, j'estime que nous n'avons pas les moyens de nous offrir, si nous comparons avec d'autres villes qui ont déjà un énorme parc immobilier, rajouter 10-20% cela à un réel impact sur le logement

M. Pilloud revient sur l'exemple lausannois, je ne sais pas si c'est un exemple pour lui, parce qu'énormément d'immeubles, qui avaient été achetés par la ville ces 15 dernières années, ont été revendus avec des énormes pertes à des coopératives. Maintenant au lieu de se lancer dans cette politique, Lausanne va réaliser son énorme projet de la plaine du Loup.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À moins que je n'aie pas tout compris, si je reprends la situation immobilière et son taux de vacance à 1,3% - ce qui est très bas - qui aurait l'idée de vendre un immeuble qui rapporte, et qu'est-ce que la commune pourrait donc bien acheter?

Ou alors, s'agit-il également de parcelles à acheter pour y construire un projet immobilier, ce qui est tout aussi cher, voir plus cher.

Ensuite, toujours à l'attention de M. Pilloud, si vous ne comprenez pas par le vote du 18 juin que certaines personnes ne veulent plus de densification et ne veulent pas forcément de nouveaux habitants, il vous faut relire les résultats du scrutin ainsi que les commentaires des nombreuses discussions dont vous faites partie sur les réseaux sociaux. Vous me direz que nous sommes obligés d'augmenter la population, mais non, c'est faux. C'est l'état de Vaud qui fait des projections par rapport aux demandes de la Confédération, qui elle-même obéit sans doute à des voix obscures de l'union européenne.

Oui, il y a des gens qui commencent à s'opposer à la densification, bien que l'on nous dise simplement que nous ne pouvons absolument rien faire et que c'est comme cela, et je ne suis pas le seul.

Je vous invite à refuser ce postulat.

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous promets que c'est la dernière fois que j'interviens. Effectivement après la votation qu'il y a eu dimanche dernier, il semblerait que l'on devrait retrouver dans cette commune, dans ce Conseil, une sorte d'énergie positive. Il est vrai que le fonds, tel qu'il est proposé par notre collègue M. Talon, n'est pas une panacée. Il indique une direction, un espoir et il n'est pas contraignant pour la Municipalité. Quand j'entends la droite modérée, la droite surprenante comme Montreux Libre, interpréter les intentions du parti socialiste cela me fait un peu rire.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier quelques-uns de mes préopinants qui nous rappellent que tout va bien pour les logements à Montreux.

Les habitantes et habitants retraités, immigrés, jeunes actifs ou jeunes parents arrivent à se loger, c'est vrai, mais c'est souvent avec un loyer trop élevé, qui impacte la qualité de vie, cela crée un stress de savoir comment payer le loyer et des privations en tout genre. Nous avons l'opportunité d'étudier un futur gain en compétences du Conseil communal, saisissons-le. J'aimerais également corriger les dires de M. Haldi, nous ne sommes pas du tout contre toutes les constructions, ce n'est pas idéologique, mais pragmatique que nous essayons d'être.

Je tiens aussi à rappeler à Montreux Libre, que le concept d'un fonds immobilier était bien moins problématique quand il s'agissait de contrer les Grands-Prés. Il n'y a pas non plus une seule commune qui regrette ses acquisitions immobilières. La commune ne s'endette pas en créant un fonds immobilier, elle contracte une dette et un bien de la valeur de la dette, la somme est nulle.

Finalement la L3PL permet d'acquérir une vente qui se fait d'un bien construit et pas que de parcelles.

#### Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a rappelé un de mes préopinants, le peuple nous a rappelé qu'il y a des logements à Montreux, beaucoup de logements font partie d'un patrimoine qui coûte très cher à rénover, cela serait une occasion pour la commune de donner l'exemple aux propriétaires privés de le faire. Cela serait aussi

une façon de protéger notre patrimoine et en dernier argument, il ne s'agit que d'une ligne comptable, une écriture que la droite s'empressera de supprimer le jour où elle reprendra la majorité.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Contrairement à ce qui a été affirmé, la Municipalité n'a pas pris position en commission et j'ai le rapport de M. Blanc qui est là pour en attester.

Cependant, depuis lors il y a eu une votation le week-end dernier, ce que personne n'ignore et après ce vote la Municipalité tient à vous faire la déclaration suivante:

La Municipalité accueille favorablement la discussion ouverte par ce postulat.

La pénurie de logements à Montreux est un fait, la difficulté des sociétés coopératives à trouver des biens sur le marché également. En outre, le résultat de la votation de dimanche dernier met fin à un important projet de construction de logements, notamment à loyer abordable, à Montreux, qui aurait apporté une partie de la réponse à cette pénurie.

Toutes les solutions doivent ainsi être envisagées pour pallier la pénurie. C'est dans le cadre d'une votation que la population vaudoise a décidé de doter les communes d'un droit de préemption. Dans le respect de cette décision populaire, et même si cet outil a ses contraintes et ses limites, la Municipalité estime que l'étude de mécanismes pour pouvoir l'utiliser doit être entreprise.

La création d'un fonds immobilier permettant à la Municipalité d'user du droit de préemption conféré aux communes pourrait être une réponse, parmi d'autres, à la crise du logement, que la Municipalité souhaite donc étudier. L'acceptation de ce postulat permettrait à la Municipalité d'analyser la pertinence ou non de créer un tel fonds en lien, aussi, avec l'expérience d'autres communes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Au vu de qui précède, la commission vous invite, par 5 oui, 4 non et 1 abstention, à prendre en considération le postulat de M. Quentin Talon «Fonds immobilier».

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 43 OUI, 39 NON et 2 abstentions.

#### 8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 Préavis No 26/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut. (Date de la commission: lundi 26 juin 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).

Président (PLR): M. Laurent Gilliard

Membres: Mmes Charlotte Chevallier,
Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, MM.

Yvan Aubord, Mathias Ekah, Jean-Marc
Forclaz, José Jorge, Kyong- Won Schärer,
Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION «COMMUNICATION ET ORGA-NISATION DU CONSEIL COM-MUNAL» 2022 -2023

Pas de prises de parole.

#### 10.DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Motion de M. Olivier Mark: «Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal.»

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La population s'est exprimée avec clarté au sujet du projet immobilier communal des Grands-Prés. Je fais partie de la majorité de la population qui est restée silencieuse lors de la campagne, autant interpelé par la forêt de gabarits posés sur place que par l'inconstructibilité définitive proposée par l'initiative.

Aujourd'hui, il s'agit de tenir compte du verdict populaire et de le respecter. Nous devons par conséquent nous remettre au travail pour proposer aux Montreusiennes et aux Montreusiens une nouvelle vision du développement urbain de notre commune, respectueuse de ce verdict.

Le projet communal qui vient d'être rejeté datait. Il est né à une autre époque, lorsque la quantité de logements primait. Aujourd'hui, les gabarits à Chailly ne font plus peur. Mais le souci de loger correcte-



Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles





Consultation en Homéopathie Et Micro-nutrition Préparations personnalisées

Livraison gratuit



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux 021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



• PLÂTRERIE • PEINTURE

• PAPIERS PEINTS

asero sàrl

Avenue du Midi 2 1820 MONTREUX Tél/Fax 021 964 69 03 Natel 079 447 28 02 jfasero@hotmail.com www.jfasero.ch



D'AMARIO DAVID - RÉALISATEUR PUBLICITAIRE 079 252 76 00

Riviera.enseignes@gmail.com

# Clin d'

### l'Exotique

#### Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis, Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16 021 963 43 10 info@exotique-montreux.ch





Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, NOUVEAU: Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly **079 797 63 40** info@gr-sellerie-bache.ch

IDEAL LINE

Montreux

#### **IDEAL LINE Montreux**

#### **INDIBA Biostimulation Cellulaire**

Technique basée sur la régénération cellulaire, sans douleurs

Remodelage corporel, Tonicité et hydratation, Anti-Cellulite et Drainant : Résultats visibles dès 1ere séance







BON de 30% de réduction jusqu'au 23.12.23
Indiba Corps ou Visage
1 séance découverte Cocoon

Idéal Line Montreux, Av Planches 20 A, 021 532 22 22 ideallinemontreux@gmail.com



## le Clos des Jources

#### HÔTEL\*\*\* SPA



33 CHAMBRES



1000M2 SPA



RESTAURANT

LA DESTINATION NATURE ET BIEN-ÊTRE POUR UN SÉJOUR ROMANTIQUE, À 10 MIN DE LA ROUTE DES VINS D'ALSACE ENTRE STRASBOURG ET COLMAR.

A PARTIR DE 108€







#### **NOUS CONTACTER:**

+33.3.89.73.10.01

reservation@leclosdessources.com www.leclosdessources.com











ment les habitants reste d'actualité. Il faut donc se remettre au travail avec assiduité, en considérant toute la complexité et toutes les contradictions qui apparaîtront forcément dans la suite de la démarche.

Dès lors, la Municipalité est appelée à nous proposer des solutions plus contemporaines et plus respectueuses de notre patrimoine pour le logement. En tant que conseillers communaux, nous sommes pour notre part plus que jamais responsables de nous assurer que ce travail soit vite et bien effectué.

Un seul instrument permet de créer les logements requis sur une base démocratique: c'est un plan général d'affectation. Notre Municipalité doit dorénavant mettre davantage d'énergie pour offrir le socle règlementaire qui nous permettra de construire des immeubles à taille humaine, dont la diversité et la répartition judicieuse sur tout le territoire communal permettront un développement urbain acceptable pour la majorité de la population.

Ce n'est pas la première intervention dans ces rangs priant la Municipalité d'accélérer cette démarche certes complexe, mais indispensable pour loger nos enfants. Le rejet des Grands-Prés induit une nouvelle urgence. Veillons-nous toutefois de ne pas nous ingérer dans les affaires opérationnelles. Je propose par conséquent de focaliser les efforts de cet hémicycle sur le contrôle du calendrier et du travail effectué par la Municipalité dans l'élaboration du futur PACom. Ce contrôle vise autant à nous assurer de l'avancement du projet qu'à soutenir la démarche, notamment par l'octroi des ressources nécessaires à toute étape.

Je demande donc par cette motion à la Municipalité qu'elle rapporte au moins trimestriellement au Conseil communal sur les avancées du plan général d'affectation, après nous avoir communiqué lors de notre prochaine séance un calendrier précis de l'ensemble des opérations, à revoir en fonction de l'urgence de la situation.

Selon notre règlement, je demande que le conseil communal prenne en considération immédiatement cette proposition et la renvoie à la Municipalité.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance du contenu de cette motion avec un certain intérêt, par exemple en apprenant que des membres du PLR estiment que les projets issus de la législature précédente datent, je cite, "d'une autre époque" et basés sur des idées non contemporaines.

Cela dit et sur le fonds, la Municipalité estime également qu'il sera nécessaire, pendant la phase d'élaboration du Plan d'affectation communal, d'avoir une communication régulière et d'envisager des validations des étapes clés.

Pour autant, la Municipalité s'étonne du dépôt de cette motion alors que votre Conseil communal a accepté lors de sa dernière séance un préavis relatif au financement de l'appel d'offres à mandataires. Dans ce cadre, il a été clairement expliqué que les mandataires devront nous proposons une méthodologie dans l'élaboration du futur PACom, notamment les démarches participatives et de communication. Vous avez notamment voté un amendement pour permettre à la Municipalité d'aller de l'avant puis de déposer un préavis pour épurer les engagements financiers pris.

La Municipalité estimait donc qu'il était clair que la démarche serait présentée, y compris un calendrier intentionnel, dans le cadre de ce préavis prévu pour la fin de l'année. Il n'est donc pas possible de donner un calendrier à la rentrée comme demandé.

Cela étant dit, même si la Municipalité estime contrairement à certaines personnes dans cette salle, qu'il aurait fallu relancer un PACom le plus vite possible en reprenant les bases du PGA précédent. Elle estime qu'il faut communiquer régulièrement sur les avancées de ce projet, elle est prête à s'engager sur une communication régulière, selon le souhait du motionnaire.

Mais elle invite alors ce dernier à retirer son texte étant donné que ses objectifs sont déjà pris en compte par la Municipalité et que, par ailleurs, la recevabilité de cette motion est contestable.

### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je maintiens ma motion puisque, visiblement, il est possible de rapporter trimestriellement, ancrons ce rythme par cette demande. Je me réfère à l'article 31 alinéa b de notre règlement et à la définition de la motion, «charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé» et par extension à mon sens, demander un rapport sur une étude en cours est tout à fait acceptable.

Nous pourrions, bien entendu, discuter de chaque nuance et une fois de plus dans cet hémicycle s'entendre dire que cette motion est irrecevable, mais je pense que l'intention d'informer existe en étant dans l'essence même de notre règlement, je ne vois pas pour quelle raison il faudrait retirer une motion, qui amène, certes, un caractère

contraignant, mais l'objectif est d'être informé tous les trimestres.

Vous êtes nombreux à avoir parlé de logement pendant toute cette campagne, engageons-nous maintenant pour du logement, avec une information régulière. Montrons aux montreusiennes et montreusiens que nous avons cette affaire en main, que nous travaillons et informons sur ces sujets et que nous ne manquerons aucune étape. Par ailleurs, cela permettra de faire régulièrement le point sur les ressources nécessaires et d'activer ce dossier qui, avouons-le, n'avait pas pris la cadence qui était souhaitable jusqu'ici.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse de donner un début d'avis de droit ou de discussion juridique, l'article 101 alinéa b qui a été cité par M. Mark ne l'a pas été jusqu'au bout, je me permets de le faire:

L'article 101b

Art. 101 Postulats, motions et propositions des membres du Conseil

b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de la compétence du Conseil;

La stratégie de communication de la Municipalité n'étant pas de la compétence du Conseil communal, nous estimons avoir un fort doute sur la recevabilité de la motion et nous demandons à une commission d'étudier ce point, si tant est que M. le motionnaire maintienne son appréciation, car les articles 102 et 103 appuient ce que je viens de dire.

### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je suis content d'entendre que la Municipalité compte communiquer plus que ce qu'elle s'est engagée à faire dans le cahier des charges du préavis visant à trouver un partenaire pour élaborer le futur PACom. Je rappelle, qu'à l'heure actuelle, selon le cahier des charges, ce Conseil n'est pas plus sollicité que le citoyen de base, il s'agira de concertation tel que cela a été présenté par le biais d'ateliers participatifs où viendra qui voudra et qui sera invité, nous verrons bien. Par rapport à la proposition de M. le Municipal cela me paraît tout à fait pertinent que nous nous repenchions sur la question, parce que nous aurions très bien pu, malheureusement nous ne l'avons pas fait à mes yeux, déposer un amendement en ce sens lorsque nous avons voté le préavis visant à l'appel d'offre d'un mandataire pour un futur PACom.

M. le Président demande à M. Mark s'il maintient sa demande de renvoi à la Municipalité.

### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Absolument, s'agissant d'une tâche essentielle du Conseil communal, c'est-à-dire le contrôle de la gestion, je souhaite que nous étudiions plus à fond cette question et j'ai la conviction que cette motion est recevable, d'autant plus qu'elle touche à un thème que vous jugez, vous-même, utile et je ne vois pas en quoi la notion contraignante peut poser un problème.

### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je n'ai pas le règlement sous les yeux, mais il me semble que la Municipalité soulève la question de l'irrecevabilité, nous devons nous prononcer sur la recevabilité ou éventuellement transmettre cet objet à une commission qui statuera sur sa recevabilité ou non.

Il ne me semble pas que nous puissions déjà nous prononcer à ce stade. Il faut un vote sur la recevabilité et pour ma part, afin que les choses soient plus claires, je demande le renvoi en commission, car cela évitera de longues discussions juridiques.

### M. le Président

Seul le motionnaire peut décider de la forme de sa motion.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Le conseil peut exiger le renvoi en commission.

M. Mark accepte que sa motion soit renvoyée en commission.

Plus de 5 membres soutiennent le renvoi en commission.

### 11.DÉVELOPPEMENT DES INTER-PELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur Michel POSTERNAK: «Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire?»;

### M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Je remercie la Municipalité de sa réponse, mais je comprends néanmoins que les conditions-cadres conclues avec son partenaire Romande Energie ne lui a pas permis d'apporter toutes les informations demandées relatives à mes questions. J'ai pris bonne note des réponses fournies, ce qui ne m'empêche pas de déplorer que sur les quelques 6 km de la route cantonale en bordure du lac où seront installées les conduites du réseau thermique. les derniers 600-700m à l'Ouest du secteur ont été biffés du projet pour la raison invoquée d'une densité d'habitations jugée insuffisante, et ceci malgré la facilité de réalisation sur cette portion de route sans déclivité et embranchements majeurs. Et il ne faut pas oublier finalement qu'on aurait pu profiter de la réfection complète de la route ces prochains mois, entre la Maladaire et le Basset pour installer, en attente, la tuyauterie nécessaire en prévision d'un éventuel changement de décision dans le futur. Bref, je reste quelque peu avec le sentiment d'une occasion manquée. Je vous remercie de votre attention.

11.2 Réponse à l'interpellation de Madame Elisabeth WERMELIN-GER: «Location à court terme de logements: appliquer le cadre légal»;

#### **Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à saluer les réponses de la Municipalité qui sont tout à fait satisfaisantes. Je relève en particulier les accords qui sont passés entre les communes, l'union des communes vaudoise et Airbnb, cet

accord prévoit que les perceptions des taxes de séjours, lors des réservations, et le versement des taxes des communes concernées soient directement prélevés au moment de la réservation et je trouve que c'est une excellente solution.

J'espère néanmoins qu'elle puisse s'étendre sur d'autres site de réservation comme booking.com. Je vous remercie pour tout le travail effectué pour présenter toutes ces réponses.

### 11.3 Interpellation de Mme Kyong-Won Schärer: «Livrélo».

#### Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En août 2022, la Municipalité a été approchée par l'association Amelive pour l'octroi d'une participation financière à la location de locaux à la gare Montreux. Pour rappel, Amelive est une association veveysanne dont le but est de promouvoir la livraison de marchandises à vélo dans la Riviera. L'association propose notamment le service de livraisons de courses à domicile nommé «Dring Dring», un transbordement de marchandises du camion au cargobike ainsi que des événements festifs autour du vélo. Les gains de ce type de transports en termes de qualité de vie au centre-ville, d'optimisation de l'utilisation de la voirie et d'éco-responsabilité sont indéniables.

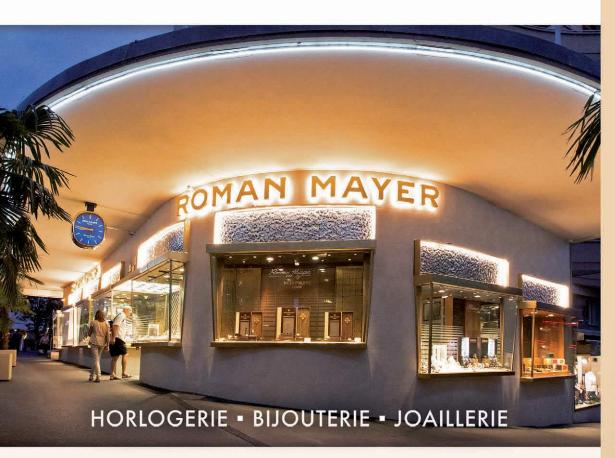
Ainsi, j'interpelle la Municipalité et lui adresse les questions suivantes:

- un local pour l'association a-t-il été trouvé? si oui, une participation financière est-elle accordée?
- la Municipalité a-t-elle visité les activités de l'association?
- quelles sont les démarches et études qui ont été entreprises par la Municipalité? pour quand les premières livraisons de courses aux particuliers et de marchandises aux commerçants sont-elles prévues?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.



# Roman Mayer MONTREUX



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.



Créations bijoux par Stéphanie Jewelry creations by Stéphanie







OMEGA

ZENITH





RADO





FREDERIQUE CONSTANT GENEVE









MARCO BICEGO







MORGANNE BELLO



ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Afin de ne pas trop déroger à la tradition de la dernière séance de l'année politique et au vu du caractère non urgent de la présente interpellation, la Municipalité répondra par écrit.

11.4 Interpellation de Mme Antoinette Loup: «Questions et précisions suite au communiqué de presse officiel du 18 juin sur l'initiative populaire communale «sauver les Grands-Prés»

### Mme Antoinette Loup (DA)

Je déclare mes intérêts car je faisais partie de l'initiative pour «Sauver les Grands-Prés».

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, mesdames et messieurs les conseillers communaux.

Si l'acceptation de l'initiative populaire «Sauver les Grands-Prés» ne constitue pas véritablement une surprise pour tous ceux qui savent être à l'écoute de nos concitoyens au quotidien, l'ampleur du score en faveur de l'initiative a surpris même ses plus ardents partisans.

Cette constatation impose de prendre le plus rapidement possible des engagements clairs et précis, à l'égard des citoyens, relatifs à la mise en œuvre concrète de la volonté populaire.

Ainsi, si la Municipalité rappelle à bon droit dans son communiqué du 18 iuin que les autorités communales doivent notamment prendre les mesures empêchant toute construction sur l'ensemble de la parcelle communale concernée et qu'il s'agit d'informer formellement les investisseurs des conséquences de ce vote, encore faut- il que la Municipalité passe formellement aux actes à ce sujet. Il importe qu'elle s'engage à communiquer, sans délai, aux investisseurs que suite à l'acceptation massive de l'initiative elle ne donnera pas suite à la promesse de constitution d'un DDP sur cette parcelle et ne présentera pas de préavis dans ce sens au Conseil communal, de telle sorte que les investisseurs ne disposeront d'aucun droit qu'aurait pu leur conférer un permis de construire sur cette parcelle.

Dès lors, afin de respecter, sans aucune ambiguité la volonté populaire, la Municipalité dispose de la possibilité d'adhérer simplement aux conclusions de ces recours ou de révoquer purement et simplement le permis de construire délivré, en raison du changement notable des circonstances résultant de l'adoption de l'initiative qui oblige les autorités communales à adopter un nouveau plan d'affectation rendant cette parcelle inconstructible

Ce qui m'amène à poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1. La Municipalité peut-elle confirmer que c'est à tort qu'elle a indiqué dans son communiqué du dimanche 18 juin que «Le terrain avait en effet été mis à disposition par la Commune sous forme de DDP pour une durée de 99 ans», dès lors qu'une telle décision est de la seule compétence du Conseil communal, en vertu de l'art. 4 al. 1 ch. 6 LC et qu'il n'a jamais été saisi d'un préavis dans ce sens?
- 2. Conformément aux intentions annoncées dans son communiqué du 18 juin, la Municipalité peut-elle confirmer qu'elle informera sans délai par écrit les investisseurs du fait qu'aucun DDP ne pourra leur être accordé sur la parcelle des Grands-Prés, dès lors que le Conseil communal seul compétent en la matière ne pourrait prendre une décision dans ce sens au vu des obligations imposées aux autorités communales par l'acceptation de l'initiative «Sauver les Grands-Prés»?
- Dans ces conditions, la Municipalité n'estime-t-elle pas judicieux afin de clarifier au plus vite la situation et manifester son intention de respecter la volonté populaire de révoquer le permis de construire accordé, en raison du changement notable des circonstances qu'implique le résultat de la votation du 18 juin.
- 4. La Municipalité peut-elle confirmer, qu'en raison du fait que les investisseurs ont accepté de prendre un risque entrepreneurial en investissant dans l'élaboration d'un projet immobilier alors qu'ils n'étaient pas au bénéfice d'un DDP en bonne et due forme, la Municipalité considérerait comme infondée toute prétention en dommages et intérêts émise de ce chef par les investisseurs et qu'elle y résisterait par toute voie de droit utile, le cas échéant?

Une réponse ce soir et même déjà dans les grandes lignes, tel que le prévoit expressément l'art 108 al .3 de notre règlement serait évidemment souhaitable dans ble contexte démocratique résultant de cette votation populaire marquante. Je vous remercie.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, la Municipalité s'étonne qu'un doute subsiste, car elle estime avoir été claire

et constante dans sa volonté de respecter les décisions de la population.

La Municipalité remercie toutefois l'interpellatrice de lui donner l'opportunité de lever tout doute: Oui, comme cela lui arrive assez régulièrement, la Municipalité s'engage à respecter la loi!

1. La Municipalité peut-elle confirmer que c'est à tort qu'elle a indiqué dans son communiqué du dimanche 18 juin que «Le terrain avait en effet été mis à disposition par la Commune sous forme de DDP pour une durée de 99 ans», dès lors qu'une telle décision est de la seule compétence du Conseil communal, en vertu de l'art. 4 al. 1 ch. 6 LC et qu'il n'a jamais été saisi d'un préavis dans ce sens?

Contrairement aux propos de l'interpellatrice, le communiqué de presse officiel de la Municipalité, envoyé dimanche à la presse ainsi qu'aux membres du Conseil communal, indique ce qui suit: «Le terrain devait en effet être mis à disposition par la Commune sous forme de droit de superficie pour une durée de 99 ans».

Par ailleurs, la Municipalité a toujours clairement communiqué que l'octroi d'un DDP était de compétence du Conseil communal.

2. Conformément aux intentions annoncées dans son communiqué du 18 juin, la Municipalité peut-elle confirmer qu'elle informera sans délai par écrit les investisseurs du fait qu'aucun DDP ne pourra leur être accordé sur la parcelle des Grands-Prés, dès lors que le Conseil communal – seul compétent en la matière – ne pourrait prendre une décision dans ce sens au vu des obligations imposées aux autorités communales par l'acceptation de l'initiative «Sauver les Grands-Prés»?

Oui, en effet.

3. Dans ces conditions, la Municipalité n'estime-t-elle pas judicieux – afin de clarifier au plus vite la situation et manifester son intention de respecter la volonté populaire – de révoquer le permis de construire accordé en raison du changement notable des circonstances qu'implique le résultat de la votation du 18 juin, respectivement ou subsidiairement, d'adhérer aux conclusions du recours afin de mettre un terme à une procédure à laquelle il apparaît aujourd'hui vain de résister?

La Municipalité prendra contact avec le tribunal cantonal afin de l'informer du résultat de la votation et de lui indiquer qu'elle devra révoquer le PPA sur lequel le permis avait été délivré

La Municipalité ne s'étant pas encore réunie depuis dimanche, elle devra prochainement décider de la procédure à appliquer. Dans ce cadre, elle veillera à assurer au mieux les intérêts, notamment financiers, de la Commune.

4. La Municipalité peut-elle confirmer, qu'en raison du fait que les investisseurs ont accepté de prendre un risque entrepreneurial en investissant dans l'élaboration d'un projet immobilier alors qu'ils n'étaient pas au bénéfice d'un DDP en bonne et due forme, la Municipalité considérerait comme infondée toute prétention en dommages et intérêts émise de ce chef par les investisseurs et qu'elle y résisterait par toute voie de droit utile, le cas échéant?

La Municipalité confirme ses propos précédents, notamment tels qu'ils figurent dans la brochure de vote: «En cas d'acceptation de l'initiative, les investisseurs pourraient réclamer une indemnisation en justice. Quand bien même les autorités se sont efforcées d'honorer tous leurs engagements contractuels et ne devraient donc pas avoir à payer d'indemnités, l'issue favorable d'une telle procédure ne peut pas être garantie.»

En conclusion, la Municipalité espère avoir répondu à la satisfaction de l'interpellatrice et rappelle que si tant le Conseil communal, par son vote du 5 avril dernier, que la Municipalité avait recommandé un rejet, il s'agit maintenant d'être constructif et de travailler ensemble à la mise en œuvre de la décision populaire.

Mme Loup est satisfaite de la réponse municipale.

### 12.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Quelques remarques liminaires afin que mes paroles soient bien comprises: premièrement, à aucun moment je ne me prononcerai sur les résultats de la votation du dimanche 18 juin sur l'initiative concernant les Grands-Prés; deuxièmement, ma prise de position est une initiative strictement personnelle, qui n'engage ni mon groupe politique, ni un quelconque groupe d'intérêt qui pourrait éventuellement m'être associé. Je tiens simplement à partager mon sentiment strictement personnel à propos de la campagne qui a eu lieu sur cet objet.

Je commencerai par faire état de ma profonde désillusion quant aux débats et discussions qui ont animés cette campagne. Certains ont écrit que les débats ont été nourris. Je considère plutôt que les débats ont été pourris... comme quoi, une simple lettre peut faire une grande différence! Une citation apocryphe, attribuée à Voltaire, dit: "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire". Personnellement, je préfère la citation suivante: "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais au moins dites-le avec élégance et surtout avec respect". Ne cherchez pas cet extrait sur Google, c'est de moi et je l'ai inventé hier...

Vous l'avez compris, je fustige par mon intervention la virulence des débats qui ont eu lieu pendant la campagne.

Le 24 Heures a écrit dans son article de lundi que de nombreux débordements ont eu lieu sur les réseaux sociaux. La nécessité d'utiliser des termes mesurés dans la pratique journalistique a fait fi de termes plus appropriés en la circonstance: je considère que la campagne a souvent été indigeste, voire rebutante, et cela en a été de même pour de nombreux observateurs.

Je vous livre ci-après un florilège de ce que j'ai pu observer durant ces mois de débats: un défilé d'arguments fallacieux, de coups bas, de thèses populistes, d'attaques personnelles, d'arguties de comptoirs, de raccourcis douteux.

On aurait presque préféré plus d'intelligence artificielle et moins de bêtise naturelle. J'ai dit presque ...

Je m'arrête ici, non pas parce que j'ai terminé le champ lexical des termes associés à la turpitude, mais surtout parce que l'heure de l'agape arrive bientôt et que je ne souhaite pas m'attirer les foudres de mes collègues pour avoir prolongé mon intervention.

Comme vous le savez, j'aime les citations historiques. Certains diront que c'est parce que je manque d'esprit créatif, d'autres penseront que c'est par paresse, mais qu'importe.

Je terminerai donc par les deux citations suivantes:

"On sent - ...- les frilosités du monde, un cycle de peur, de méfiance et de refus, des craintes de toutes sortes, les inégalités odieuses, les menaces qui pèsent sur le monde du travail et de l'environnement. Il n'y a pas de miracle, même si l'humanité progresse si l'on regarde loin au-delà de nos frontières."

Cette phrase, qui m'avait marqué à l'époque, est tirée d'un débat au sein de ce même conseil, qui traitait alors du projet de rénovation du Centre de Congrès. Elle a été prononcée au mois de décembre 2018 par le doyen de fonction de cette assemblée, auquel nous avons rendu des honneurs mérités ce soir. Je tiens donc à répéter haut et fort: "Merci Michel!". (et seulement Michel ...)

La deuxième et dernière citation est celle du Roi Loth d'Orcanie et dit, en latin: "In medio stat virtus". En français: "La vertu est dans le juste milieu".

Merci pour votre attention.

### Mme Marie-Solène Adamou Moussa et Monsieur Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Mme Marie-Solène Adamou Moussa: C'est une figure de notre parti et de notre Conseil qui termine sa dernière séance ce soir. On pourrait se perdre dans les chiffres en évoquant le parcours de Michel Zulauf. 40 années de Conseil communal, c'est un nombre incalculable de commissions, d'interventions, de débats. Sans compter les quelques années en tant que député au Grand Conseil, où il fut un président de groupe apprécié et un orateur écouté.

M. Olivier Raduljica: Mais à quoi bon les chiffres, Michel est avant tout un homme de lettres. Un homme de lettres et un homme de conviction, engagé dans la vie de sa commune, engagé pour la cause des plus modestes de notre société. Oui, oublions les chiffres. On ne résume pas la carrière de Michel Zulauf, on va au cœur de ce qu'il est. On essaie de comprendre son rayonnement. Pour s'en inspirer.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa: En sa qualité de président de section, Michel a notamment porté durant de longues années le journal de la section «le Vigilant». Paraissant en principe 4 fois par année, Michel, dans sa qualité de rédacteur en chef sollicitait les membres en fonction des sujets. 10 à 20 plumes signaient des articles qui traitaient des échéances électorales, des votations mais aussi des activités de la section et des moments forts du Conseil communal. Les réseaux sociaux n'existaient pas encore...

Il a également participé à la mise sur pied, dans les années 90, à la confection d'un papet vaudois à l'intention des membres de la section et de leurs amis. L'idée était d'affirmer que la gauche pouvait également évoquer le souvenir de l'indépendance vaudoise. L'évènement s'est organisé quelque 3 ou 4 années.

À la même période, il existait sous le Marché-couvert et en d'autres endroits à Montreux des braderies ou foires dans lesquelles les partis pouvaient se faire connaître. Les citoyens avaient de demandes? Ils pouvaient les formuler en direct auprès des membres de la section. S'ils n'étaient pas contents, ils pouvaient là aussi l'exprimer dans une relation directe qui était toujours respectueuses contrairement à ce qui est vécu via les réseaux...

## JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION MONTREUX - RENNAZ

( 021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch

Profitez de cette dernière chance! Cet emplacement est libre pour 2024

Renseignements et prix: 079 210 59 49 ou infoville@bluewin.ch

## PNEUS NIC LA



Nicola lamartino Tél. 021 963 13 14





Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux Tél.021964 28 57 •w w w elcom elch





### RÉPARATION **TOUTES MARQUES**

Astrit Demai Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux info@electrodep.ch www.electrodep.ch



## Metal Assistance SA

Portes de garage - Abri PC Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve Tél. +41 21 960 42 30 E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

### Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais!

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens 021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle 024 524 41 00 • chablais@pcl.ch



Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION ET D'ORGANISATION

### Plus de 35 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL Av. des Alpes 36 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch www.fiduciaire-antoniadis.ch









### Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances Agence de Montreux Avenue du Casino 50 1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54 Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch



ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve 021/968.20.68 - info@glappeysa.ch



Il a également participé à l'époque à créer un petit dépliant pour le recrutement de nouveaux membres en mentionnant des éléments du programme du PSV mais aussi sa déclinaison locale. Ce document reflétait un certain dynamisme de la section que Michel présidait et une volonté de toucher le plus grand nombre.

Et puis, cette belle tradition créée dans la section qu'était la broche du parti. En Président convaincu de la nécessité d'alterner réflexion, travail et convivialité, Michel avait su intégrer dans ce moment festif la possibilité de se démarquer en invitant les membres, leurs amis et leurs familles pour un moment d'échanges qui souvent permettait des adhésions.

Michel a très longtemps été une référence du point de vue du sens de l'engagement politique. Au service des idéaux de la gauche sociale-démocrate, il savait permettre et alimenter le débat qui construit une politique au service de l'intérêt général et des plus faibles dans notre société. Il n'a jamais dévié de cette exigence.

Michel n'était pas un carriériste en politique. Son engagement était le fait d'un combat idéal.

M. Olivier Raduljica: Michel, c'est un charisme, une attention qu'on lui porte lorsqu'il prend la parole, car on sait que le propos, sur le fond et sur la forme, sera de qualité.

L'intervention, la prise de parole est soignée, préparée, élégante. Il ne s'agit pas de faire du style pour le plaisir de raffiner. En soignant la forme, Michel montrait sa profonde estime pour nos institutions, son respect de l'adversaire, sa volonté d'élever le débat.

Il mettait ainsi chacune et chacun d'entre nous au défi. Au défi d'être digne de notre mandat électif. Et il l'a fait sur plusieurs générations.

Nous avons, toutes et tous, admiré la justesse et l'élégance de son verbe. Nous avons, toutes et tous, été séduits par un style, une présence, une éloquence. Mais loin d'être un simple exercice de style, l'éloquence de Michel était au service d'une conception forte de la démocratie et d'une haute estime de notre système politique. Michel mettait une esthétique et sa maîtrise de la langue française au service de nos délibérations. Il va nous manquer.

On peut même s'inquiéter du départ de celui qui fut un repère, une boussole dans les tempêtes politiques. Il s'agira d'être à la hauteur de son exemple.

Le parti socialiste regrette son départ du Conseil communal, même si nous savons qu'il restera un militant fidèle à l'image de son magnifique parcours. Nous nous permettons de partager notre émotion avec vous, car nous savons que notre camarade est apprécié par-delà des clivages partisans.

L'humour et la convivialité n'étant pas les moindres de ses qualités, nous nous réjouissons de retrouver Michel tout à l'heure autour d'un verre, pour une agape que nous ne voulons pas retarder plus longtemps. La seule bonne raison de repousser légèrement dans le temps, le plaisir de partager ce bon moment, ce sont vos applaudissements nourris, chaleureux et prolongé...

Merci Michel !!!

Applaudissements de l'assemblée.

#### M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas vous raconter ma vie, je ne vais pas non plus vous réitérer mes remerciements que je vous aie adressés, ainsi qu'à la population montreusienne dans ma lettre de démission. Je suis un fidèle lecteur et abonné d'un hebdomadaire qui s'appelle l'Echo Magazine, ce matin j'essayais de trouver une sorte de porte de départ et je lis l'éditorial du rédacteur en chef qui s'appelle Jérôme Favre et voici ce que j'ai lu dans les premières lignes: nous sommes vites remplacés, parfois



JUSQU'EN FÉVRIER 2024

DÎNER-SPECTACLE



# CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

aussi vite oubliés, nous recevons tous tôt ou tard cette leçon d'humilité dans notre vie professionnelle, associative ou même affective, cela ne remet pas forcément en question nos qualités. Simplement comme le chantait George Brassens à propos de Margot et de son chat, le temps passe sur les mémoires. Bonne route à tous.

#### M. le Président

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

Je souhaite moi aussi vous transmettre quelques mots rapides, au niveau logistique tout d'abord, l'apéritif dinatoire est prêt, il sera pris à l'extérieur de la salle, cette dernière restant à votre disposition si vous le souhaitez. Nous vous proposerons, durant l'apéritif, un petit moment d'attention, afin de donner la parole aux présidentes et présidents de groupe. Cette tradition montreusienne se perpétue ainsi, ce moment se déroulera à l'intérieur de la salle afin qu'il puisse être audible.

Nous vous appellerons avant que cela ne débute. Le public est le bienvenu aux deux moments s'il le souhaite.

Au niveau logistique je remercie chaleureusement toute l'équipe de la commune de Montreux qui a permis que cette séance se déroule ici dans mon village de Glion.

C'est un gros travail qui a dû être fait, j'en suis conscient et je vous en remercie infiniment.

En parlant de remerciements, il y a évidemment bon nombre de personnes ou d'entités qui en méritent ce soir.

Merci à M. Vuadens pour la sonorisation de la salle et merci d'avance à l'équipe du traiteur du restaurant la Rouvenaz, pour l'apéritif dinatoire.

Merci aux membres du bureau du Conseil avec qui j'ai eu, durant cette année de présidence, énormément de plaisir à travailler et quasiment toujours dans la bonne humeur.

Je remercie également les membres du bureau électoral et du Globe, vous l'avez remarqué nous aimons bien les traditions à Montreux, car les dimanches de votation il fait un temps magnifique et souvent la neige

Merci Mesdames et Messieurs du bureau électoral et du Globe de sacrifier vos dimanches matin pour que notre démocratie fonctionne.

Un immense merci au sept représentantes et représentants de la Municipalité, j'ai eu beaucoup de plaisir à représenter les autorités avec vous dans les 4 coins de notre belle commune. Merci pour votre accueil et merci aussi pour votre engagement 7 jours sur 7 et quasiment 24 heures sur 24 pour la commune et dans le respect des lois.

Merci aussi aux deux meilleurs représentants du village de Glion dans ce Conseil, je parle évidemment de notre huissier M. Talon et de note huissier suppléant M. Baehni, collaborer avec vous est un privilège, votre disponibilité n'a d'égal que votre constance et vous méritiez bien un petit présent de la part du bureau du Conseil, merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci à Mme Vanessa Egli secrétaire municipale entrée en fonction au 1<sup>er</sup> octobre dernier, je suis persuadé que la Municipalité a fait un excellent choix en vous recrutant et la commune a ainsi bien de la chance de pouvoir compter sur vos compétences et votre personnalité. Pour vous aussi et pour notre collaboration, le bureau du Conseil a prévu un petit présent.

Applaudissements de l'assemblée.

Nous ne pouvons par remercie la secrétaire municipale sans remercier vivement la secrétaire municipal adjointe, Mme Fanny Grec qui a assuré par ailleurs durant de long mois l'intérim, avant l'arrivée de Mme Egli. Mme Grec, votre loyauté, votre humilité et votre sens du devoir vous font honneur, merci pour votre engagement et pour votre collaboration.

Applaudissements de l'assemblée.

Enfin, évidemment Mme la secrétaire du Conseil communal chère Céline, pour toi ce sont deux présents que le bureau du Conseil a prévu et c'est bien loin d'être suffisant, merci Céline pour ton engagement, ta rigueur, ta disponibilité, ton professionnalisme et ta

discrétion. Ton rôle est loin d'être simple, au 1° juillet de chaque année, tu accueilles dans ton bureau de la villa Mounsey, un nouveau président, tout neuf, novice à chaque fois, c'est grâce à ton travail et à ta connaissance des rouages de notre conseil, que la présidence peut fonctionner. Je n'ose pas citer le nombre de fois où tu m'as sauvé des erreurs d'interprétation de notre règlement ou juste d'oublis impondérables à la fonction ou à ma personne. Alors chère Céline un grand merci, notre Conseil est bien chanceux, j'espère qu'il s'en rend compte et qu'il continuera à prendre soin de toi.

Applaudissements de l'assemblée.

En parlant de ce Conseil, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, je serai bref, j'ai aussi soif, mais cela fait 12 mois que j'attends de pouvoir dire ce que je pense, j'ai eu un immense plaisir à occuper cette fonction passionnante pendant 1 année, fonction passionnante, mais éreintante aussi, partagée qui plus est entre des examens de diplôme fédéral, un changement de travail et malgré tout une vie de jeune homme de pas encore 30 ans.

J'ai apprécié représenter notre autorité auprès de la population montreusienne et j'ai apprécié également de présider nos débats. Ces débats, je le regrette, mais ils se tendent ces dernières années et ils ressemblent de plus en plus à des oppositions personnelles, qu'à des oppositions d'idées.

J'ai tenté de mon côté, au plus près de ma conscience, de faire en sorte que ces débats se passent sereinement, à représenter le Conseil communal dans son ensemble et sans appartenance partisane.

J'ai même tenté, avec plus ou moins de succès, de vous faire rire pendant nos séances pour détendre l'atmosphère, cela n'a pas toujours fonctionné malheureusement.

J'espère que nous nous retrouverons à la rentrée, avec un Conseil communal un peu plus respectueux des différences d'opinion, un Conseil communal qui peut être dur dans le débat de fond, mais respectueux et courtois sur la forme.

Je vous souhaite un été méditatif sur cet aspect-là, festif sur d'autres, plein de joies et de plaisir dans notre belle commune. Merci de votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

Il est 21h10, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

Gendre & Emonet SA

Montreux | Lausanne
A votre service depuis 1994

GÉRANCE COPROPRIÉTÉ COURTAGE COMPTABILITÉ

www.gendre-emonet.ch

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2023. La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.



### Saviez-vous que le biogaz est une énergie 100% renouvelable, locale et neutre en CO2?

Produit à partir de déchets organiques ou de boues d'épuration, le biogaz est utilisé pour le chauffage, la cuisson, la production d'électricité, la mobilité ou les procédés industriels.

Plus d'informations sur energiapro.ch/biogaz



Restons connectés!









ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



### **Nos Ateliers**

Wider SA Montreux Chemin du Pierrier 1 1815 Clarens Tél. +41 21 989 22 66 montreux@wider-sa.ch Wider SA Genève Route des Moulières 10 bis 1242 Satigny Tél. +41 22 949 09 09 geneve@wider-sa.ch

Wider SA Route de la Chaux 5 1030 Bussigny Tél. +41 21 804 99 66 bussigny@wider-sa.ch

### **Notre Showroom**

**Espace Wider** Route de la Chaux 5 1030 Bussigny Tél. +41 21 804 99 66 bussigny@wider-sa.ch



# Votre appartement protégé au bord du lac

\* appartement, pension complète, prestations hôtelières programme d'animation, présence médicale 24/7, et plus encore...

## **TERTIANUM**